



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D006480I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 07 - Compte administratif 2020

Délibération n° 2021/006480

Compte Administratif 2020

Rapport de présentation

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	10/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

L'adoption du Compte administratif 2020 marque la clôture budgétaire et comptable de l'exercice écoulé.

L'année 2020 a été une année exceptionnelle, bouleversée par l'épidémie mondiale de Covid 19, par les deux périodes de confinement, la crise sanitaire, économique, sociale qui en a découlé, s'ajoutant à la crise climatique. Elle s'inscrit en rupture avec les schémas traditionnels connus jusqu'alors, sur les plans institutionnels et budgétaires notamment, comme en attestent le décalage des élections municipales au mois de juin et celui du vote du Budget Primitif 2020 à mi-juillet. Les impacts de la crise sanitaire représentent 7,5 M€ en 2020, dont 5 M€ correspondant à des décisions d'accompagnement et de soutien au territoire.

Le Compte administratif 2020 présente de fait des évolutions atypiques sur les différents postes de recettes et de dépenses.

Hors opérations liées à la gestion active de la dette (équilibrée en dépenses et en recettes à 5,1 M€) et des résultats d'investissement repris, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 183,3 M€.

En investissement, les dépenses se montent en 2020 à 48 M€, dont 35,4 M€ de dépenses pour l'équipement du territoire, directes et indirectes avec travaux en régie. En fonctionnement, les dépenses réelles s'établissent à 135,4 M€ (134,69 M€ pour le budget principal et 0,67 M€ pour les budgets annexes).

L'adoption du Compte administratif par le Conseil municipal marque la clôture de l'exercice écoulé. Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant (sauf en 2020 où la date avait été repoussée au 31 juillet), avec une présentation au préalable du compte de gestion du comptable.

Le Compte administratif présente les réalisations en dépenses et en recettes de l'exercice n-1.

L'adoption du Compte administratif est l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année précédente.

Force est de constater que l'année 2020 a été une année pour le moins atypique, bouleversée par l'épidémie mondiale de Covid 19, par les deux périodes de confinement, la crise sanitaire, économique, sociale qui en a découlé, s'ajoutant à la crise climatique. Elle s'est inscrite en rupture avec les schémas traditionnels connus jusqu'alors, sur les plans institutionnels et budgétaires notamment, comme en attestent le décalage des élections municipales au mois de juin et celui du vote du Budget Primitif 2020 à mi-juillet.

Le Compte administratif 2020 est le reflet, tant de ce bouleversement que de la mobilisation pleine et entière de la Ville.

Depuis le mois de mars 2020 et tout au long de l'année, la Ville a assumé un rôle majeur en termes de protection de la population, de sécurisation des espaces, de lutte contre la propagation de la pandémie, puis à partir de la mi-mai en termes de soutien à la relance et d'accompagnement de la population et du secteur associatif.

Le Budget 2020 a été établi et réalisé sur la base des engagements suivants :

- **un positionnement fort et volontariste sur les réponses à apporter aux urgences, qu'elles soient sanitaires, sociales, et climatiques ;**
- **le maintien d'un travail de fond et d'un soutien permanent aux actions de proximité, au fonctionnement des services publics, des partenaires et structures associatives... essentiels au dynamisme de notre projet municipal ;**
- **la volonté de garder un niveau d'investissement dynamique (et 2021 est venu encore renforcer très largement ce niveau), malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, ce qui est essentiel à la fois pour maintenir et confirmer la présence de la Ville en tant qu'investisseur public aux côtés de nos entreprises, mais aussi pour continuer de réaliser ou engager les projets favorisant l'attractivité et le développement du territoire ;**
- **la stabilité des taux de fiscalité, un choix déterminant pour le maintien du pouvoir d'achat des habitants, alors même que les impacts de la crise sanitaire se faisaient lourdement ressentir sur les finances de la Ville.**

Le Budget primitif a été ensuite complété durant l'année par l'utilisation intégrale des dépenses imprévues, pour 1,5 M€, pour des actions de soutien face à la crise, et par des Décisions modificatives, dans un souci permanent de réactivité, indispensable à une situation incertaine, toujours autour des mêmes objectifs et de valeurs réaffirmées.

Au final, les impacts de la crise sur l'année 2020 représentent pas moins de 7,5 M€, répartis pour moitié en pertes de recettes, subies, principalement au titre du confinement, ou décidées, notamment s'agissant des exonérations pratiquées, et pour moitié en dépenses supplémentaires nettes.

Cela entraîne de façon logique, une baisse ponctuelle de l'épargne brute, mais parallèlement l'endettement a continué à baisser, ce qui permet de conserver la robustesse du budget communal, dans laquelle les engagements pris au titre de 2021 ont su puiser leurs forces.

L'examen du Compte administratif donne en effet l'occasion de faire le point sur la situation budgétaire et financière de la Ville sur la base de données définitives et au regard du cadrage pluriannuel de la prospective, ce qui est d'autant plus important dans une période de bouleversements et d'incertitudes liés aux conséquences de la crise sanitaire du coronavirus.

La mobilisation a permis, malgré les difficultés, d'engager des réalisations concrètes et d'avancer dans de nombreux chantiers dès 2020 mais aussi de poser les jalons pour 2021 et de confirmer ainsi notre ambition.

Le cap fixé, qui s'est pleinement traduit dans le Budget 2021, ce qui n'avait pas pu être réalisé dans le Budget 2020, compte tenu des échéances, a ainsi permis de conserver **une visibilité tout au long de l'année.**

Plus encore, il a permis, dans une situation d'urgence, d'orienter les actions autour des valeurs essentielles et fondatrices, **la proximité, la citoyenneté, le dialogue avec les habitants, autant d'axes conducteurs pour ce nouveau mandat.**

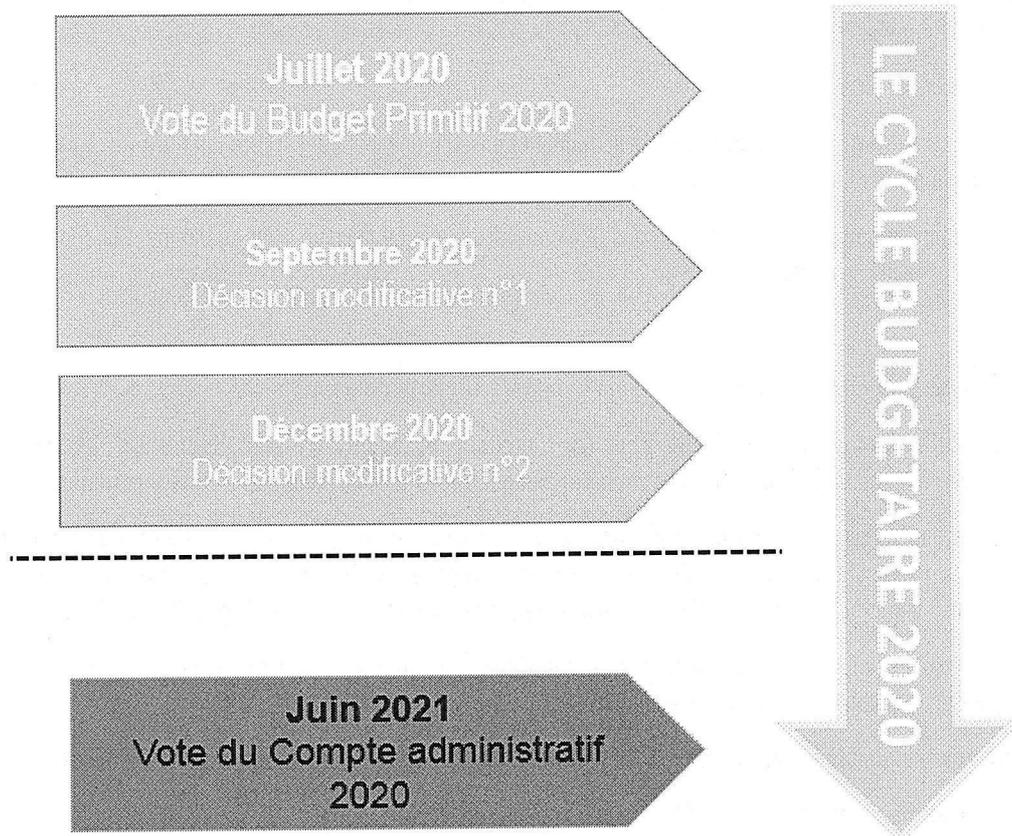
Dans une période d'absence majeure de visibilité, il s'est ainsi agi d'avancer, malgré les incertitudes, dans le cap donné, au second semestre, par le programme municipal, en préparant les conditions du rebond du territoire, de sa résilience, en construisant très concrètement sa transition ...

Le rapport du Compte administratif 2020 s'articule comme suit :

- I. Les résultats financiers et les projets menés en 2020
 1. Les résultats financiers
 2. Une mobilisation pleine face à l'urgence et pour l'avenir de la Ville

- II. Les données budgétaires du Compte administratif 2020
 1. Les résultats du budget général
 2. Les résultats du budget principal
 3. Les résultats des budgets annexes

Le Compte administratif est la dernière étape du cycle budgétaire annuel et marque la clôture de l'exercice précédent.



L'arrêté des comptes d'une collectivité :

EN BREF !

Il se matérialise par 2 documents, dont la conformité est vérifiée annuellement :

1. Celui de l'ordonnateur (= la collectivité) : le Compte administratif

Il est établi pour chaque budget à la fin de l'exercice et présente :

. **le rapprochement entre les prévisions** ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) **et les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)**

. **les résultats de l'exercice**

Le Compte administratif (CA) est soumis pour approbation au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Retraçant l'exécution du budget, il se présente sous la même forme que ce dernier, avec notamment la séparation en deux sections (fonctionnement/investissement).

2. Celui du Comptable (= Trésorier/ services de l'Etat) : le Compte de gestion

Parallèlement au Compte administratif établi par l'ordonnateur, le trésorier établit, avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte d'une part, une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et d'autre part, le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de collectivité.

Il est soumis, préalablement à l'adoption du Compte administratif, au vote du Conseil municipal qui peut constater ainsi la concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du Compte administratif et du Compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager : le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser des deux sections.

Des réflexions sont en cours au niveau national pour un **Compte Financier Unique (CFU) à horizon 2024, qui regroupera en un seul document les informations d'exécution budgétaires et comptables** en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion tout en conservant le principe de séparation ordonnateur/comptable.

I. LES RESULTATS FINANCIERS ET LES PROJETS MENES EN 2020

1. Les résultats financiers

a) Les indicateurs de sécurité financière

La stratégie financière de la Ville de Besançon a été renouvelée à l'automne 2020, pour la préparation budgétaire 2021, avec notamment l'augmentation de l'investissement de 10 M€ par an pour un programme Climat-Solidarité, la stabilité des taux de fiscalité confirmée à périmètre constant et le déploiement progressif d'une nouvelle approche budgétaire intégrant les Objectifs de Développement Durable, tout en prenant en compte les impacts de la crise sanitaire sur les finances de la Ville.

Le Budget 2020, voté mi-juillet, compte tenu des délais courts après les élections et dans un contexte d'urgence, n'avait pas pu intégrer l'ensemble de ces éléments, même si des briques avaient été posées.

Il avait été construit selon le cadrage suivant :

- **La confirmation de la stabilité des taux de fiscalité,**
- **La confirmation du maintien d'un investissement fort**, de 3 M€ de plus que la trajectoire initiale, malgré les risques de retard, ce qui nécessitait en juillet de maintenir les crédits à la hauteur prévue avant crise, de manière à optimiser la consommation et les engagements d'opérations ;
- **Un allègement des contraintes sur les dépenses de fonctionnement, avec une évolution prévue de BP à BP de l'ordre de 1,5% hors impact de la crise sanitaire**, (initialement dans le cadre de la limite fixée par la contractualisation avec l'Etat sur 2018-2020, dont l'aspect prescriptif a été ensuite annulé pour 2020 du fait de la mise à contribution des collectivités dans la crise) ;
- **L'intégration des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes liées à la crise sanitaire par ponction sur le niveau d'épargne**, pour ne pas pénaliser le fonctionnement des services, remettre en cause les actions engagées ni la qualité du service public rendu.

Cette baisse de l'épargne induisait de manière automatique l'augmentation du besoin prévisionnel d'emprunt, avec un réendettement prévu à hauteur de 2,7 M€, qui n'a, au final, pas été nécessaire compte tenu du calibrage en fonction des réalisations effectives d'investissement : cela constitue autant de marges de manœuvre pour les années à venir.

La situation financière d'une collectivité se mesure traditionnellement autour de quelques indicateurs, couvrant le champ des dépenses de fonctionnement et d'investissement, tout autant que le niveau d'endettement. La Ville a choisi 3 points de repère principaux :

- o **L'épargne brute** : correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, elle constitue **l'autofinancement de l'investissement**. Elle permet notamment de mesurer la réactivité de la collectivité sur ses dépenses, pour éviter l'effet de ciseau. La limite prudentielle fixée est de l'ordre de 20 M€ en Compte administratif, mais elle peut être plus faible sous la condition de réalisation du deuxième point de repère concernant l'épargne nette. Elle inclut, contrairement à l'épargne de gestion, les intérêts de la dette.

- **L'épargne nette** : correspondant à l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette permet de mesurer ce que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Celle-ci a donc vocation à couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement, soit environ 11 M€. Ce niveau est adaptable en fonction des besoins des tranches annuelles.
- **La capacité de désendettement** : correspondant à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité, elle ne doit pas dépasser 8 à 10 ans dans les perspectives financières, selon les indicateurs de pilotage recommandés généralement pour les communes.

Il faut souligner que ces indicateurs sont des **guides de long terme**, qu'il convient d'apprécier en tendances. Il est acceptable de s'en éloigner ponctuellement, notamment dans une situation d'urgence, sous réserve de garantir durablement les équilibres.

C'est ce qui a été confirmé dans la prospective actualisée de la Ville, dont la robustesse en même temps que le caractère structurellement sain ont été vérifiés à long terme, en intégrant le programme municipal et son volontarisme quant à la maîtrise du fonctionnement et au niveau élevé d'investissement, et ce, malgré une situation ponctuellement dégradée en 2020, voire 2021, sous l'effet de la crise sanitaire.

Une prolongation dans la durée de cette situation de crise – hypothèse non retenue à ce jour - conduirait en revanche à devoir réviser nos objectifs de dépenses, en fonctionnement et/ou en investissement.

b) Une situation financière logiquement dégradée en 2020

L'analyse du Compte administratif, au regard des années précédentes, montre clairement la rupture qu'a constituée l'année 2020, en même temps que son caractère profondément atypique.

▪ Des niveaux d'épargne en baisse

Il convient de souligner que dans les graphiques ci-après, et s'agissant d'indicateurs de prospective pluriannuelle, **les chiffres sont retraités des travaux en régie et des recettes exceptionnelles** (et notamment des cessions).

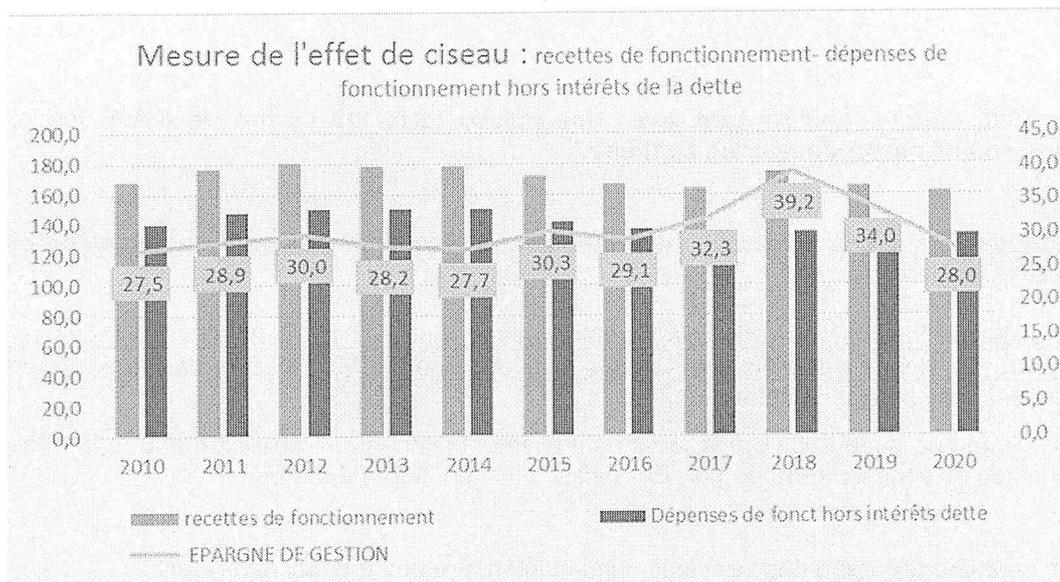
Pour mémoire, en 2018, une recette d'indemnité liée au contentieux cuisine centrale a été perçue par la Ville ce qui explique le pic observé.

Ces retraitements permettent d'apprécier dans la durée la solidité structurelle, hors recettes conjoncturelles ou ponctuelles, de la situation financière.

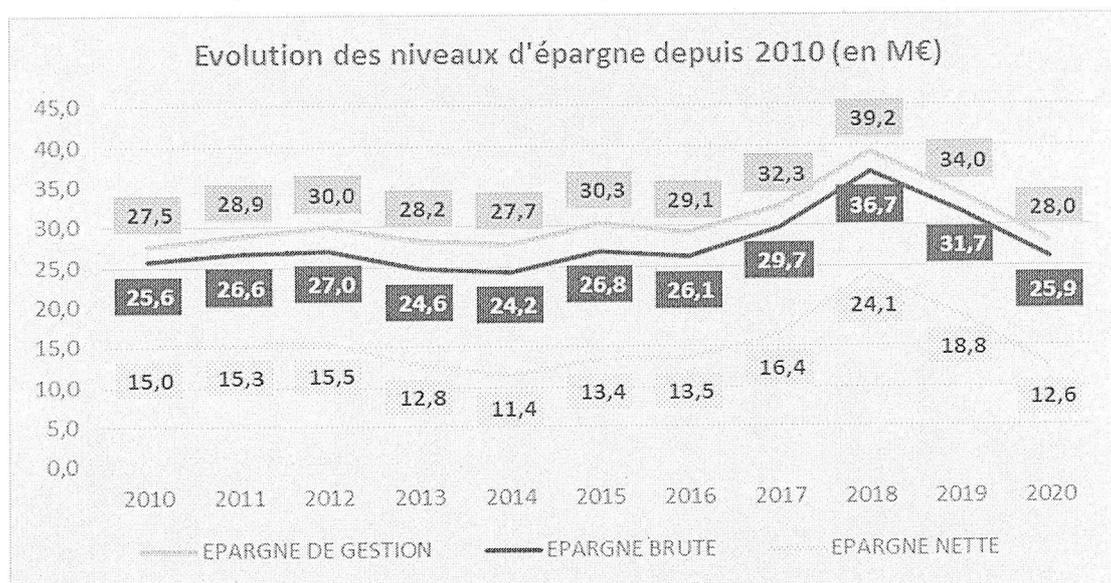
Ils diffèrent à ce titre des résultats annuels bruts donnés plus loin dans le rapport.

Le premier graphique ci-dessous montre l'effet de ciseau, entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Il est ainsi très révélateur des impacts de la crise sanitaire sur 2020, qui met à l'arrêt le dynamisme des recettes, avec une baisse jusque-là inédite, tout en augmentant les besoins en dépenses de fonctionnement.



Cet effet de ciseau s'impacte directement sur les niveaux d'épargne.



Dans un contexte de baisse des dotations très brutal entre 2014 et 2017, la Ville, après une baisse de ses niveaux d'épargne, a su réagir et reconstituer son autofinancement, nécessaire à la poursuite de son programme d'investissement et à la maîtrise de l'endettement.

Depuis 2018, sous l'impact du dynamisme retrouvé des recettes de fonctionnement, notamment de la hausse des dotations de l'Etat, et malgré la stabilité des taux de fiscalité depuis 2011, avec en parallèle une maîtrise poursuivie des dépenses de fonctionnement, les niveaux d'épargne ont repris une progression permettant de les situer largement au-delà des limites fixées, ce qui atteste d'une situation financière très saine.

C'est ce qui a permis à la Ville de réagir, sans hypothéquer l'avenir, face à la crise sanitaire et aux besoins urgents qui en ont émergé.

L'année 2020 marque une rupture, avec une baisse forte, de l'ordre de 6 M€ des niveaux d'épargne sous l'impact de la crise sanitaire.

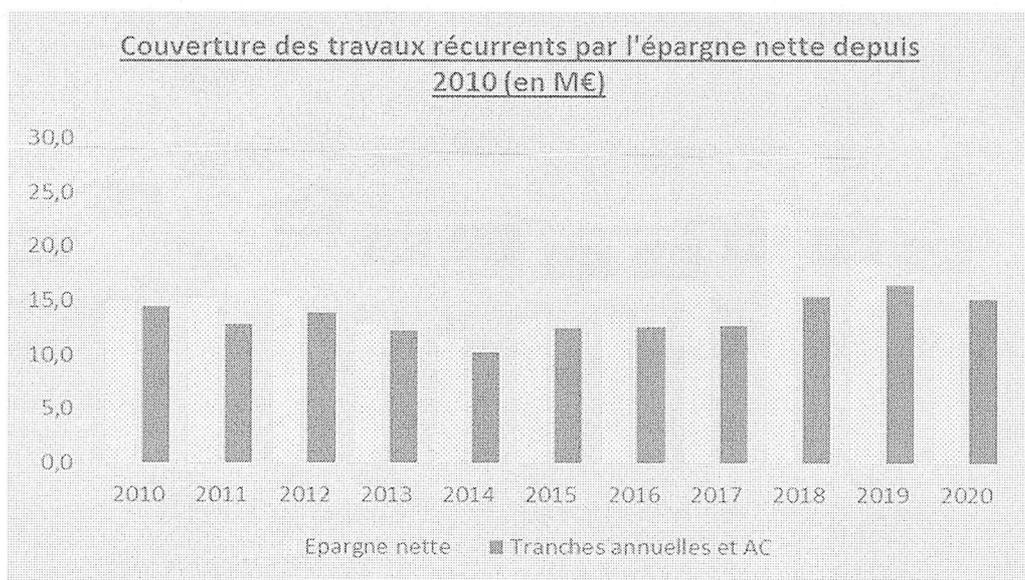
On voit toutefois que ces niveaux sont soutenables puisqu'ils retrouvent un niveau proche des années 2013 et 2014.

L'épargne de gestion, hors intérêts de la dette, baisse, entre 2019 et 2020 de 6 M€, tandis que l'épargne brute, y compris intérêts, connaît une diminution de 5,8 M€ : c'est la baisse des intérêts qui permet de limiter la baisse de cette dernière.

Toutefois, l'épargne nette subit par ailleurs naturellement l'impact du vieillissement de la dette, avec l'augmentation du capital à rembourser. Elle baisse ainsi en 2020 de 6,2 M€.

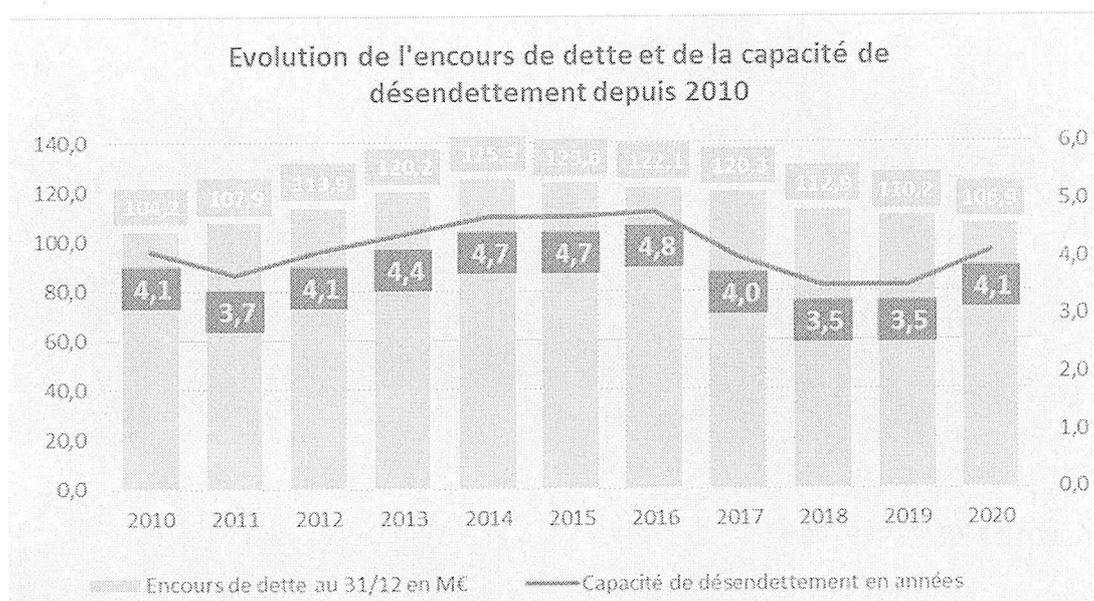
Dès lors, en 2020, l'épargne nette est logiquement inférieure aux travaux récurrents :

- d'une part du fait de sa baisse conséquente,
- et d'autre part sous l'impact d'un mouvement de hausse de ces mêmes travaux, hausse qui sera encore amplifiée à partir de 2021.



Cet écart entre épargne nette et tranches annuelles, qui se traduit dans les faits par une levée partielle d'emprunt, est toutefois **absorbable du fait de l'endettement faible de la Ville.**

- **Un endettement modéré et maîtrisé**



La baisse de l'endettement s'est poursuivie en 2020, de 3,3 M€, malgré la levée d'emprunts à hauteur de 10 M€, calibrée au plus près des besoins.

Depuis 2014, l'encours de dette a baissé de 18,5 M€.

Compte tenu d'un niveau d'investissement au final limité par le contexte sanitaire, l'endettement prévu n'a pas été réalisé en totalité, ce qui confère des marges pour l'avenir.

La hausse de la capacité de désendettement est liée uniquement à la baisse de l'épargne brute (s'agissant d'un ratio dans lequel l'épargne est le dénominateur).

Son niveau, de 4,1 ans, reste en tout état de cause très modéré (sachant que le seuil d'alerte est de 8 ans). Pour rappel, le panel des communes de 100 000 à 300 000 habitants a une capacité de désendettement moyenne de 4,8 ans (fin 2019 avant la crise sanitaire).

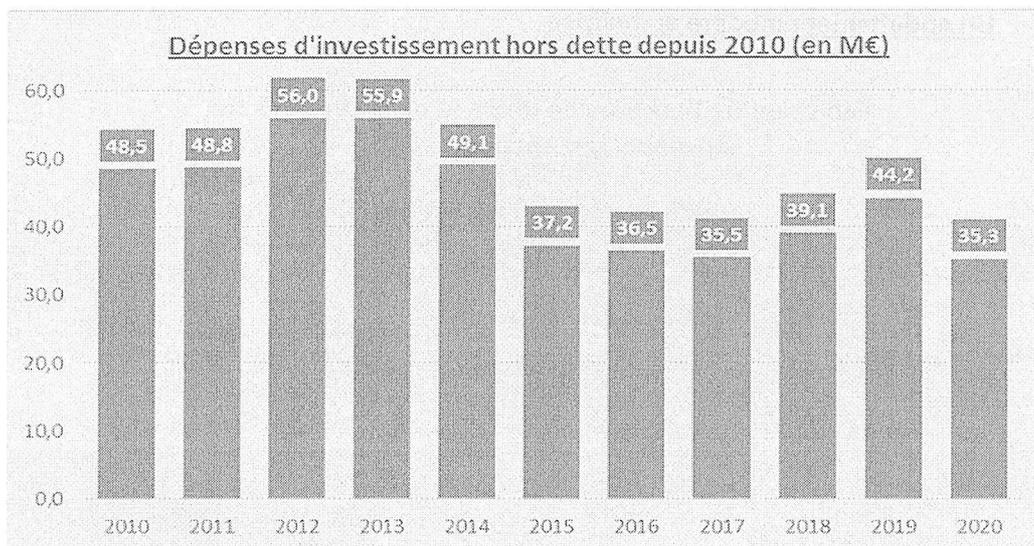
C'est ce niveau bas en 2020 qui a permis également de s'engager, à partir du budget 2021, dans une augmentation de 10 M€ par an de l'investissement en faveur d'un Plan Climat-Solidarité, tout en préservant les équilibres financiers de long terme et en restant dans une trajectoire sécurisée, notamment en termes de capacité de désendettement.

- **Une baisse ponctuelle et limitée de l'investissement grâce à la mobilisation**

Pour mémoire, la prospective prévoyait un niveau d'investissement de l'ordre de 32 M€ par an ; ce niveau avait été majoré ponctuellement de 3 M€ en 2020 pour permettre la réalisation des projets engagés, soit un objectif de 35 M€ en réalisations.

Ce niveau a été atteint, avec **35,3 M€ de dépenses d'investissement hors dette**, même s'il reste en deçà des années précédentes, avec des taux de réalisation en retrait : il est toutefois à un niveau équivalent à 2016 et 2017.

C'est le résultat de la mobilisation pour poursuivre et anticiper le lancement de marchés auprès des entreprises, y compris pendant les confinements avec le maintien des Commissions d'Appels d'Offres notamment.



Y compris travaux en régie

Les résultats de l'année 2020 confirment la rupture par rapport aux évolutions des années précédentes, avec une dégradation forte liée à la crise sanitaire des niveaux d'épargne, mais de façon absorbable, tout en maintenant toutefois la dynamique en termes d'investissement, et en maîtrisant toujours l'endettement.

C'est bien sur cette dynamique qu'a été construit le Budget 2021, et qui témoigne de la robustesse financière de la Ville.

2. Une mobilisation pleine face à l'urgence et pour l'avenir de la Ville

L'année 2020 a été profondément marquée par cette dualité : répondre à l'urgence, aux urgences, qu'elles soient sanitaires bien sûr, mais aussi économiques, sociales, climatiques, tout en construisant les conditions du rebond et en préparant l'avenir.

Cette double approche se lit clairement dans les réalisations de 2020.

▪ La mobilisation face à la crise sanitaire

La pandémie de Covid-19, et les confinements qui en ont découlé, ont constitué un bouleversement profond, impliquant une réactivité permanente pendant l'année, dans un contexte fluctuant. Le Budget Primitif en juillet, puis les 2 décisions modificatives de l'année, ont permis à la Ville d'être présente en continu auprès des Bisontins, pour un accompagnement et un soutien permanents.

Cela se traduit dans le Compte administratif par de multiples actions, en recettes et en dépenses :

✓ L'accompagnement en proximité de la population, avec notamment :

- le préfinancement de masques de protection distribués aux habitants (860 K€),
- la communication mise en place pendant la crise (newsletters, plateforme d'entraide en ligne...) pour plus de 50 K€,
- un soutien alimentaire aux familles les plus précaires dont les enfants ne pouvaient plus bénéficier de la cantine en raison du confinement, par 820 chèques alimentation, pour 83 K€,
- le développement des ambassadeurs de gestes barrière, avec un accompagnement et une formation accrue, ainsi que des actions de terrain pour environ 30 K€ au titre de 2020,
- le remboursement aux usagers des activités aquatiques dont les abonnements annuels n'ont pu être honorés totalement en raison de la crise sanitaire dans les piscines pour 65 K€,
- le soutien spécifique aux animations d'été, notamment dans le cadre de Vital'été.

✓ Le maintien et l'adaptation du service public municipal, grâce aux fournitures de protection et de désinfection, les distributeurs de gel hydroalcoolique et les nébuliseurs dans les équipements sportifs et scolaires pour près de 2 M€ au total. La Ville a parallèlement développé le télétravail, pour permettre la continuité des activités lorsque cela était possible.

✓ Des mesures fortes d'accompagnement et de soutien pour la reprise de l'activité économique et touristique de la Ville et des commerces :

- La mise en œuvre de la gratuité du stationnement pendant tout le confinement et jusqu'au 1er juin, pour favoriser l'accessibilité de la population aux besoins essentiels, puis une politique tarifaire attractive, avec une perte estimée à 500 K€ ;
- La décision de gratuité pour les musées jusqu'en août et la mise en œuvre de tarifs réduits pour la Citadelle et les piscines, avec une perte de recettes estimée à près de 400 K€ ;

- La décision d'exonérer les commerçants des droits de terrasse pour l'année 2020, des droits de places sur les marchés, des loyers des commerçants des marchés Beaux-Arts pour 3 mois, des taxes de stationnement des taxis, pour un impact estimé au total à 400 K€ ;
- Les exonérations des loyers aux entreprises locataires de la Ville pour plus de 80 K€ ;
- Un nouveau dispositif, reconduit ensuite, de chèques cadeaux pour la population, en soutien au pouvoir d'achat mais également aux commerces locaux, restaurants, activités de loisirs locaux... pour un montant de 200 K€, en complément de Grand Besançon Métropole ;
- Un soutien complémentaire de la Ville à l'Union des Commerçants de Besançon de 10 K€ ;
- Une diminution (-123 K€) de la redevance fixe 2020 due par la Société Touristique Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public du Casino.

✓ **Les mesures de soutien au milieu associatif avec par exemple :**

- la confirmation des subventions allouées : dès le début du premier confinement, la Ville a décidé une instruction normale des demandes de subventions réalisée sur la base des dossiers déposés, indépendamment de l'impact de la situation sanitaire. Pour les manifestations, qu'elles soient suspendues, reportées, annulées ou modifiées, un versement de 60 % des subventions prévues a été effectué notamment pour pallier les problèmes de trésorerie. Enfin, une analyse partenariale au cas par cas a permis d'accompagner au plus près les associations, en intégrant les variations subies de recettes et de charges.
- l'exonération, pour les associations et structures partenaires locataires de la Ville, du paiement de leurs loyers et redevances, pour un montant de 370 K€.
- la mise en place de fonds de soutien aux associations : au-delà d'un accompagnement permanent notamment pour l'accès aux différentes aides d'urgence, des plans de soutiens spécifiques ont été mis en place, notamment en matière sportive et culturelle.

Le plan de soutien dans le domaine des sports s'est ainsi matérialisé pour le sport amateur et pour le sport de haut niveau par le paiement par avance des subventions de la saison 2020/2021, pour plus de 250 K€.

En matière culturelle, cela s'est traduit également par un soutien à la vie artistique et culturelle, de l'ordre de 250 K€, en apportant une aide exceptionnelle aux projets et activités, à la sauvegarde de l'emploi artistique, culturel et technique, mais aussi par la création d'un fonds exceptionnel aux projets et d'acquisitions d'œuvre, ou encore l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures ...

Ainsi, les décisions de la Ville, en recettes et en dépenses représentent de l'ordre de 5 M€ de crédits mobilisés au titre de la crise sanitaire en 2020, qui s'ajoutent par ailleurs aux pertes subies, notamment dans le cadre des confinements, pour un total de 7,5 M€.

Enfin, l'engagement de la Ville s'est traduit par la confirmation d'un niveau d'investissement dynamique en soutien aux entreprises, du BTP notamment.

▪ La mobilisation pour l'urgence sociale et la solidarité

Premier axe, et premier pas dans la mise en œuvre du programme municipal, une priorité forte donnée à la jeunesse.

L'accès à la restauration scolaire constitue une déclinaison majeure de cet objectif.

La Ville a poursuivi en 2020 **l'extension des places en restauration scolaire**, notamment par la mise en place de liaison froide dans certaines écoles. 138 K€ ont été dépensés pour ces aménagements et pour la modernisation du matériel des cantines.

Cela est passé par ailleurs par un renforcement de l'encadrement, de sa qualité et un travail approfondi pour promouvoir l'attractivité de ces métiers. Des campagnes régulières de recrutement d'animateurs ont été effectuées, pour garantir la continuité du périscolaire.

Cet effort s'amplifie encore en 2021 avec l'objectif de créer 300 nouvelles places à la rentrée à venir.

Conformément au Projet Educatif de Territoire 2019-2022, la Ville a engagé dès 2020 **la rénovation des établissements scolaires**. Dans le cadre des tranches annuelles, **1,7 M€** ont été dépensés dans nos écoles pour améliorer les conditions d'accueil, requalifier les cours d'écoles, lutter contre les îlots de chaleur et mieux équiper les salles de classe, notamment en matériel numérique.

La réhabilitation de l'école Dürer est en cours d'achèvement (636 K€ en 2020), pour un investissement global de près de 5 M€.

Depuis février 2020, la Ville s'inscrit dans **le dispositif de « Cité éducative »** pour les quartiers prioritaires, avec des moyens financiers supplémentaires dégagés : 100 K€ avaient été prévus au Budget pour l'amélioration des conditions de travail dans les écoles dans le cadre de la Cité Educative à Planoise. D'autres processus sont intervenus en 2020, au titre de l'extension aux écoles privées de l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans (459 K€ en année pleine).

350 K€ ont été par ailleurs consacrés aux **réaménagements et travaux d'amélioration des crèches et haltes garderies**. A cela viennent s'ajouter 52 K€ pour l'acquisition de petits matériels et équipements. La cour de la halte-garderie de Montrapon a été agrandie et réaménagée pour accorder une place plus importante au végétal et à la biodiversité.

Des travaux réalisés sur **la crèche des Tilleuls** ont permis une réouverture en janvier 2021, avec 25 enfants accueillis. Ce ne sont ainsi pas moins de 845 K€ qui ont été consacrés en 2020 à l'achèvement du pôle des Tilleuls, désormais entièrement renouvelé, après la médiathèque et le bâtiment de la MJC, et qui constitue désormais un élément phare d'animation et d'attractivité dans le quartier de Palente-Orchamps.

76 K€ ont été également consacrés à l'achèvement de la **requalification et sécurisation de la place Olof Palme**.

La vie des quartiers, leur accessibilité, leur visibilité, leur ouverture sur la Ville jouent un rôle essentiel en matière de solidarité. 750 K€ sont versés aux subventions aux maisons de quartier associatives, en complément du fonctionnement des maisons de quartiers municipales.

L'année 2020 a été marquée par le lancement opérationnel **du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** sur le quartier prioritaire de Planoise, avec un coût global estimé à 180 M€, dont 21 M€ à la charge de la Ville sur la décennie à venir. 268 K€ ont été ainsi consacrés aux premières déconstructions et études préalables, avant l'engagement opérationnel des aménagements d'espaces publics sur les secteurs Cassin, Ile de France et Epoisses. Cet objectif de revalorisation du quartier associe étroitement les habitants du secteur par l'organisation de « balades urbaines » proposées fin 2020 pour recueillir les suggestions et besoins.

La Ville a soutenu activement **la réouverture rapide d'une partie de la surface commerciale de Planoise**. Suite à l'incendie criminel de la fourrière municipale, des solutions temporaires de proximité ont été mises en place pour rétablir l'activité économique. La Ville a d'ailleurs attribué une subvention

exceptionnelle pour abonder un fonds d'urgence destiné à attribuer des aides aux propriétaires de véhicules sinistrés (15 K€).

Citons également l'inauguration de **la Maison France Services** intervenue en février 2020, pour un accueil physique de qualité et polyvalent. 1,2 M€ de travaux y auront été consacrés.

Sur **le secteur de la Grette**, 45 K€ ont permis d'engager des études sur la frange Brulard, en prévision de futurs aménagements.

Suite à un appel à projet lancé en 2019, la Ville a cédé au bailleur Néolia Sud Doubs le terrain de l'ancienne école de la Pelouse pour y construire un ensemble immobilier abordable et un habitat participatif : 43 K€ ont été dépensés au titre de la déconstruction de l'école.

Des travaux de réhabilitation d'aires de jeux dans les quartiers ont été par ailleurs réalisés pour 227 K€ en 2020.

En matière de sécurité, la campagne de recrutement des agents de la police municipale s'est poursuivie. Les crédits avaient été réservés au Budget pour l'impact des décisions en année pleine de créations et comblements de postes des policiers municipaux : 7 agents ont été ainsi recrutés en 2020. Cela constitue une base solide pour le partenariat conventionnel avec la Police Nationale. La Ville s'est par ailleurs fortement engagée dans la lutte contre le stationnement sauvage pour réduire les incivilités du quotidien.

Sur le plan de l'aide sociale, la Ville a versé une subvention de 9,6 M€ au CCAS, en hausse de 1,5 % à périmètre constant. Conformément à ses engagements, la Ville poursuit son effort pour permettre au CCAS de conforter le soutien aux personnes les plus vulnérables.

405 K€ ont été par ailleurs réalisés pour des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les équipements municipaux.

789 K€ ont enfin été consacrés à la poursuite de l'extension du cimetière de Saint-Claude.

▪ **La mobilisation pour l'urgence climatique**

Si le budget 2020 n'a pas permis compte tenu des délais courts après les élections, d'intégrer pleinement les priorités du nouveau mandat, il a permis toutefois d'en poser les fondations notamment en matière d'investissement pour la transition écologique et énergétique.

Sur les enjeux climatiques, la Ville s'est positionnée en participant à la création en juillet 2020 **du réseau des grandes villes écologiques et solidaires**, afin de porter son projet de transition à l'échelle nationale et européenne.

2020 a été par ailleurs marquée par **le lancement opérationnel d'un programme de rénovation énergétique**, autour de la réhabilitation thermique de 5 gymnases de la Ville, pour un montant total prévu de 6,5 M€, et pour laquelle 437 K€ ont été d'ores et déjà réalisés pour les études de conception et le lancement de l'opération, ainsi que la réfection de l'éclairage de certains bâtiments, pour 215 K€.

1,1 M€ ont été réalisés pour le gros entretien de nos systèmes de distribution énergétiques et pour le développement des énergies renouvelables, en particulier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et la mise en place de systèmes de rafraîchissement dans les crèches, dans un objectif à la fois de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation au changement, tout en favorisant la maîtrise énergétique.

522 K€ ont été également mobilisés pour des premiers travaux de lutte contre la chaleur dans les établissements scolaires, crèches et espaces publics pour permettre de tempérer les sites d'accueil, ainsi que les lieux de récréation. Cela constitue le premier jalon pour le programme à venir de 1 M€ par an à compter de 2021, en faveur de la désimperméabilisation des espaces publics.

Dans le cadre de ce dernier objectif, la question de la place des arbres en ville joue un rôle essentiel en termes de préservation de la biodiversité comme de lutte contre la chaleur.

Au titre du plan d'aménagement forestier, la Ville a engagé une démarche participative innovante, concrétisée par la constitution du Conseil de la Forêt.

Par ailleurs, **une campagne active de plantation d'arbres** s'est tenue cet hiver, dans les écoles et les espaces verts, avec un volume doublé par rapport 2019. Sur toute l'année 2020, ce sont environ 600 arbres qui ont été enracinés, en favorisant au maximum les espèces locales. **619 K€ ont été dépensés pour les réhabilitations d'espaces verts, la protection de la biodiversité, le soin aux arbres, l'expertise et les plantations.**

Dans le cadre d'une gestion en libre évolution de la forêt, des travaux de sécurisation des sentiers forestiers et des collines ont été réalisés pour une réouverture au public, l'objectif étant de **favoriser la biodiversité** et la vie du sol.

Le report multimodal en matière de transports constitue un enjeu important en termes de lutte contre le réchauffement climatique, tout autant qu'en termes de proximité et d'accessibilité.

Dans le domaine de la **voirie et de l'éclairage public**, plus de 2 M€ ont été alloués aux fonds de concours versés à GBM pour les travaux de requalification et d'entretien, notamment pour l'aménagement de pistes cyclables dans les quartiers, qui viennent s'ajouter aux 3,9 M€ d'attribution de compensation versés en investissement. Besançon, secteur en tant que tel au sein de Grand Besançon Métropole, compétent dans ce domaine, définit le programme annuel et les orientations sur son territoire.

Une réflexion a été enfin engagée à la Citadelle en vue de la création d'un projet scientifique pour la définition d'un nouveau jardin zoologique et poursuivre le rôle de conservation de la diversité biologique, tout en s'engageant pour le bien-être animal.

▪ **La mobilisation pour le rebond**

Le rebond d'un territoire se construit et s'anticipe, d'autant plus après une crise profonde comme celle de 2020. Cela passe notamment par le renforcement des actions en matière d'attractivité, de positionnement, de visibilité de la Ville.

Sur le plan culturel tout d'abord, et en complément du soutien apporté aux acteurs culturels pour leur permettre de passer le cap de la crise, **les Musées du Centre** ont poursuivi leurs actions à destination du public et se sont adaptés en proposant des actions innovantes pour mettre en avant les collections. Durant la période estivale, la Ville a assuré la gratuité des musées, avec en complément des visites nocturnes et commentées qui ont permis aux visiteurs de découvrir ces musées sous un autre regard. L'objectif était également de redonner vie au cœur de Ville.

Cela a permis le maintien d'expositions tout au long de l'année 2020 : « Time is Tomi », en hommage au célèbre illustrateur Tomi Ungerer, les « chinoiseries du CCAS », fruit d'un travail intergénérationnel copiloté avec le CCAS, le « Passé des Passages Pasteur », pour comprendre les dynamiques urbaines de ce quartier.

L'année 2020 fut aussi marquée par la fermeture des portes **du Musée de la Résistance et de la Déportation** pour lancer sa grande mutation : 291 K€ ont été dépensés en 2020 pour les premières études. En attendant sa réouverture, la Ville a lancé dans le même temps une grande collecte d'objets et de documents de 1939 à 1945.

Labellisée Terre de Jeux 2024, la Ville a initié en 2020 une série d'animations **autour du sport et des valeurs de l'olympisme**, avec notamment des rencontres organisées entre des sportifs de haut niveau et des écoliers, à travers des ateliers de pratique et des échanges. La Ville a maintenu son engagement aux côtés des anciens sportifs de haut niveau pour leur reconversion (21 K€).

Plusieurs équipements sportifs reconfigurés ont également vu le jour en 2020. **La nouvelle piste BMX de Rosemont** a été inaugurée, avec une participation de la Ville à hauteur de 65 K€ versée au club. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour attirer des délégations olympiques dans le cadre de leur préparation pour Paris 2024. Le revêtement de sol **du plateau multisports dans le quartier de la Butte** (21 K€) a été remplacé : la Ville est dotée de 13 plateaux de ce type à travers les quartiers.

100 K€ ont permis de rénover cet été les vestiaires et le dernier étage de **la salle de sport rue Bersot**.

Sur le complexe sportif de Rosemont, 162 K€ ont été dépensés pour la création de **quatre nouveaux vestiaires**. La finalisation de l'aménagement de **la piscine de Chalezeule rénovée** est également intervenue cette année (554 K€).

L'opération gratuite Vital'été a été maintenue, avec une adaptation à la situation sanitaire. De plus, les piscines extérieures ont pu rouvrir, avec un tarif unique à 2 €, grâce à la mise en place d'une organisation spécifique pour sécuriser au maximum ces lieux de loisirs. A cela s'est ajoutée la reprise en régie municipale de **la piscine de Port-Joint**.

Ces équipements participent pleinement à la thématique « Outdoor », en lien étroit avec Grand Besançon Métropole : **le maintien de l'organisation du Trail des Forts** en octobre dernier, dans le respect du protocole sanitaire, a constitué un moment important.

La phase opérationnelle du programme de **transformation du campus de la Bouloie**, inscrite au contrat métropolitain de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été engagée. Si l'essentiel des opérations est porté par Grand Besançon Métropole, **la Ville assure la maîtrise d'ouvrage du Jardin des Sciences**, dont 123 K€ ont été dépensés pour les études de maîtrise d'œuvre.

Concernant la zone TEMIS Santé, 500 K€ ont été consacrés au soutien de la Ville à l'équipement du **CHRU Jean Minjoz**, d'un montant total de 1,5 M€. La Ville a également versé la participation dévolue au développement des aménagements **du secteur des Hauts du Chazal** (620 K€).

En matière de projets urbains, **le Cœur de Ville a bénéficié de nombreux aménagements**. **Sur le secteur Saint-Jacques/Arsenal**, 407 K€ ont été réalisés pour les études d'accompagnement à la transformation de l'ancien site de l'hôpital, en étroite collaboration avec l'aménageur choisi pour le projet architectural. C'est un élément majeur de reconfiguration du centre de la Ville.

Le parc urbain des Prés de Vaux a bénéficié d'une profonde métamorphose, avec la finalisation des déconstructions et l'aménagement de nouveaux espaces publics reliés à la rivière du Doubs (870 K€ de dépenses effectuées).

248 K€ ont été également consacrés aux premières études pour **le positionnement du club du Sport Nautique Bisontin** dans le bâtiment de « la Cathédrale » et **l'installation des archives dans le bâtiment VNF**.

Par ailleurs, la Ville a versé une participation sur **le pôle tertiaire Viotte** à hauteur de 200 K€. La fin du gros œuvre est intervenue en 2020 sur les deux bâtiments qui accueilleront prochainement les services de l'Etat et de la Région.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) a été engagée, des secteurs d'intervention du centre-ville ont notamment été ciblés pour permettre la réalisation de futurs travaux de réhabilitation de bâtiments. Cette mesure est à lier avec **la mise en place du permis de louer** pour résorber l'habitat indigne dans le centre-ville.

L'embellissement du Centre-Ville s'est également poursuivi afin d'apporter aux habitants et aux touristes des lieux de bien-être et de fraîcheur, ou améliorer leur accessibilité (finalisation des projets de requalification du square Saint-Amour, avec une augmentation des aires de stationnement pour les cycles, de la place Jean Gigoux et de la rue Péclet).

267 K€ ont été dépensés pour rénover et enrichir **la signalétique piétonne, notamment touristique en cœur de ville.**

La **double labellisation UNESCO** obtenue par le territoire constitue un atout essentiel en matière d'attractivité du territoire, qu'il convient d'entretenir et de faire fructifier.

Les restaurations du patrimoine Vauban se sont accélérées avec l'achèvement de nombreuses opérations de la 3^{ème} tranche de travaux et le lancement de la dernière phase prévue sur la période 2015-2020 du précédent CPER. **1,3 M€** ont été réalisés en 2020 pour l'entretien et la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel.

Au même titre, d'autres travaux de préservation du patrimoine se sont poursuivis avec notamment la restauration de la toiture et des façades de **l'Hôtel de Ville** (673 K€). Les études préalables pour la restauration de **l'église Saint-Pierre** ont débuté (37 K€).

▪ La déclinaison des politiques municipales selon les finalités du Développement Durable

Les graphiques ci-dessous présentent une première approche des réalisations 2020 en lien avec les finalités du Développement Durable.

Chaque année en effet, la Ville établit son rapport de Développement Durable portant sur l'année écoulée, afin d'exposer les actions menées dans ce domaine. La Ville joue ainsi un rôle essentiel pour l'atteinte des ODD (Objectifs de Développement Durable) en déclinant les 5 finalités du développement durable autour de 42 objectifs locaux propres.

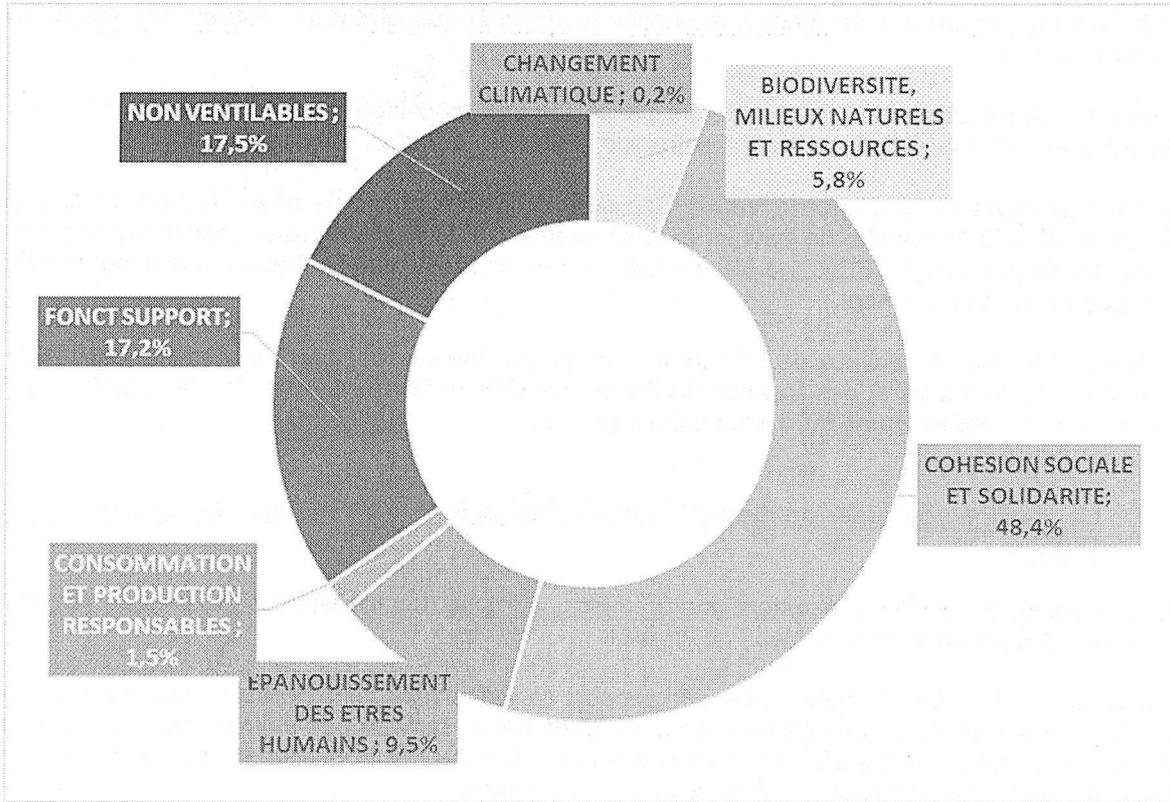
Le Développement Durable est une thématique transversale, qu'il est parfois difficile de retranscrire au niveau budgétaire. En effet, un projet ou une action peuvent répondre à plusieurs objectifs, c'est même le cas pour la plupart des interventions municipales.

Toutefois, il paraissait intéressant, dans le cadre de la nouvelle approche budgétaire initiée en 2021, de tracer **une première esquisse, même imparfaite, de la répartition du Compte administratif selon les 5 finalités du Développement Durable** sur l'année 2020.

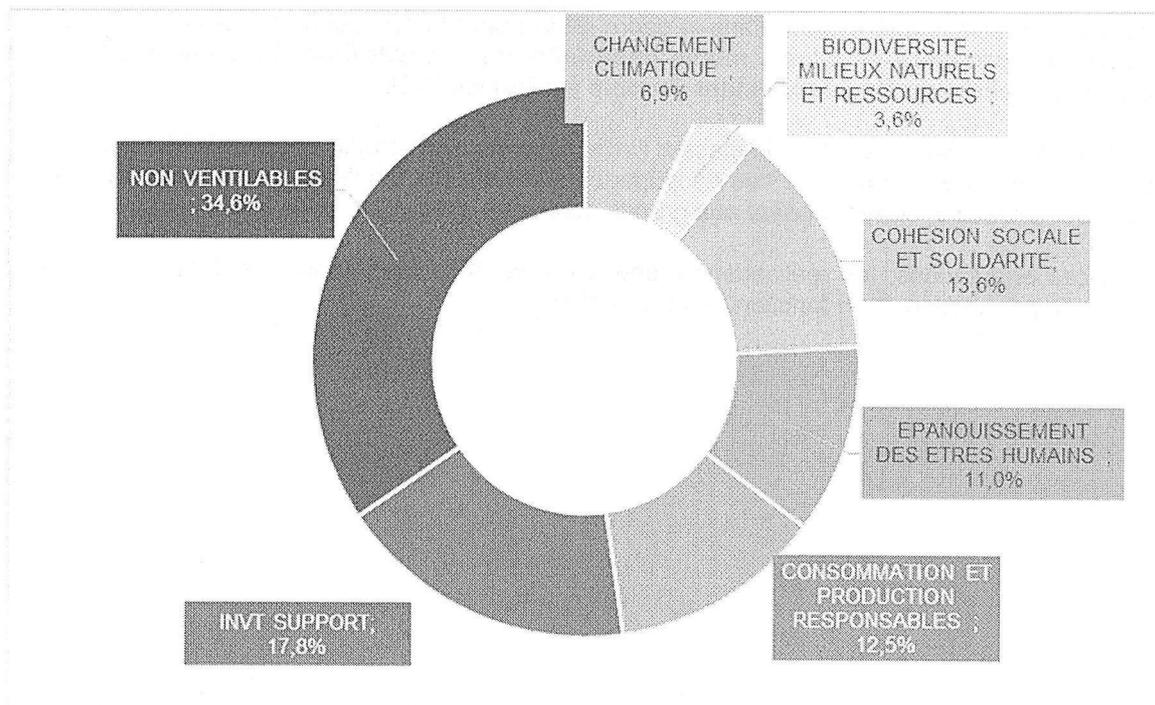
Dans ce cadre, le choix a été fait de classer l'investissement par projet, et selon l'objectif principal de cette même opération, pour éviter des découpages artificiels. En fonctionnement, c'est l'approche par fonction qui a prévalu, correspondant aux grands domaines d'activités.

Suivant ces orientations, les réalisations menées par la Ville sur l'année 2020 peuvent se répartir comme suit, par section et en fonction des 5 finalités.

REPARTITION DU FONCTIONNEMENT ENTRE LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT ENTRE LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Ce premier travail fait apparaître une part incontournable de dépenses non ventilables, plus importante en investissement.

Il s'agit le plus souvent de dépenses non sécables, par exemple l'attribution de compensation en investissement versée à GBM sur la Voirie (qui recouvre autant des dépenses de pistes cyclables ou de chemins piétonniers, qui correspondent à la finalité de changement climatique, mais aussi des carrefours à feux ou de la signalisation), ou encore de dépenses « régaliennes », comme par exemple les cimetières.

Par ailleurs, une part des dépenses est intégrée logiquement en dépenses supports : cela correspond à l'ensemble des actions des services supports de la collectivité (finances, RH, Parc Auto, bâtiment) et qui interviennent pour le bon fonctionnement du service public et de l'ensemble des politiques publiques. Autre exemple, le poste énergie en fonctionnement, qui fait l'objet d'un suivi par ailleurs, mais dont la seule imputation comptable ne permet pas de le répartir entre les différentes sources énergétiques.

Cette première approche met toutefois en valeur que **le fonctionnement de la Ville est très fortement orienté sur la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement humain** : c'est le propre du service public rendu, et du travail des équipes municipales.

Par ailleurs, on voit que l'objectif de **changement climatique** est avant tout un objectif d'investissement : il se traduit en effet par exemple dans les actions menées en matière de développement des énergies renouvelables, de travaux énergétiques, de lutte contre la chaleur... c'est un poste qui est amené à se développer de manière importante en 2021, notamment par le programme massif d'investissement en faveur du Climat et de la Solidarité, par la désimperméabilisation des espaces et la rénovation des écoles et crèches. Ces actions d'adaptation au changement climatique auront par ailleurs un impact en matière de cohésion et d'épanouissement (avec des équipements mieux adaptés, un meilleur confort), tout autant qu'en matière de baisse des consommations énergétiques.

C'est le propre d'une approche globale des politiques publiques à mener.

II. LES DONNEES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1. Les résultats du budget général

Le budget général compte un budget principal et 5 budgets annexes en 2020 : Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'Activités Edison, Brès et Lotissement Montarmots. Le budget principal représente la quasi-totalité des dépenses du budget général.

Les réalisations du Compte administratif 2020 s'élèvent pour le budget général tous mouvements confondus et hors restes à réaliser de fin d'exercice à 221,3 M€ en dépenses et à 252,6 M€ en recettes.

Le détail des prévisions, réalisations et restes à réaliser s'établit comme suit :

	CREDITS OUVERTS		REALISATIONS (Mouvements réels)		REALISATIONS (Mouvements d'ordre)		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	275 274 044,45	275 274 044,45	194 777 671,36	226 125 807,35	24 761 350,69	24 761 350,69	23 249 537,18	591 195,94
INVESTISSEMENT	100 087 311,88	100 087 311,88	60 085 731,24	56 548 356,35	10 463 262,41	15 253 349,17	23 249 537,18	591 195,94
FONCTIONNEMENT	175 186 732,57	175 186 732,57	134 691 940,12	169 577 451,00	14 298 088,28	9 508 001,52	0,00	0,00
BUDGET FORETS COMMUNALES	1 076 542,73	1 076 542,73	454 304,40	784 913,89	239 289,97	239 289,97	153 880,15	0,00
INVESTISSEMENT	487 791,73	487 791,73	72 826,59	326 354,73	81 104,31	158 185,66	153 880,15	0,00
FONCTIONNEMENT	588 751,00	588 751,00	381 477,81	458 559,16	158 185,66	81 104,31	0,00	0,00
BUDGET ZA THOMAS EDISON	202 426,36	202 426,36	101 213,18	0,00	0,00	0,00	0,00	101 213,18
INVESTISSEMENT	101 213,18	101 213,18	101 213,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	101 213,18	101 213,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 213,18
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	390 521,35	390 521,35	286 902,32	311 559,37	15 010,45	15 010,45	24 657,05	0,00
INVESTISSEMENT	59 625,35	59 625,35	28 161,74	30 994,94	0,00	15 010,45	24 657,05	0,00
FONCTIONNEMENT	330 896,00	330 896,00	258 740,58	280 564,43	15 010,45	0,00	0,00	0,00
BUDGET ZA MADELEINE BRES	420 955,50	420 955,50	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	210 477,75
INVESTISSEMENT	210 477,75	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 477,75
BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	1 138 272,50	1 138 272,50	325 237,63	149 200,00	175 230,13	175 230,13	153 922,37	329 960,00
INVESTISSEMENT	479 160,00	479 160,00	299 207,50	0,00	26 030,13	149 200,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	659 112,50	659 112,50	26 030,13	149 200,00	149 200,00	26 030,13	153 922,37	329 960,00
BUDGET GENERAL	278 502 762,89	278 502 762,89	196 155 806,64	227 371 480,61	25 190 881,24	25 190 881,24	23 581 996,75	1 232 846,87
INVESTISSEMENT	101 425 579,89	101 425 579,89	60 797 618,00	56 905 706,02	10 570 396,85	15 575 745,28	23 428 074,38	591 195,94
FONCTIONNEMENT	177 077 183,00	177 077 183,00	135 358 188,64	170 465 774,59	14 620 484,39	9 615 135,96	153 922,37	641 650,93

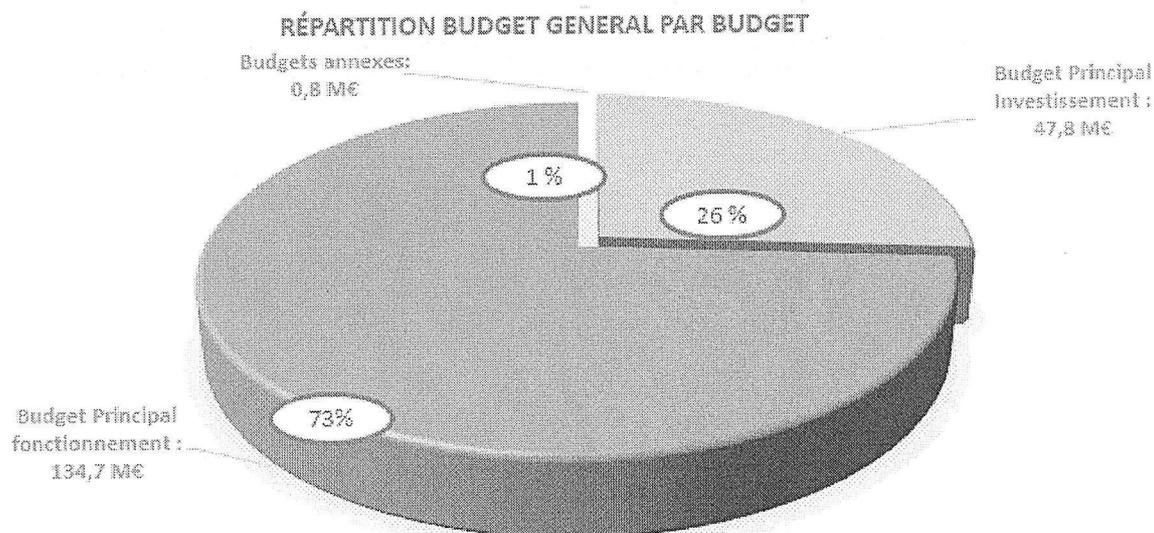
Les mouvements d'ordre s'équilibrent à 25,2 M€ et correspondent essentiellement à 13,5 M€ de dotations aux amortissements, 8,5 M€ de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, 1 M€ d'opérations comptables liées aux cessions de patrimoine, 1 M€ de transfert sur des comptes d'immobilisations des études effectuées et 0,8 M€ de travaux en régie.

Les opérations réelles s'établissent quant à elles au total à 196,2 M€ en dépenses (et 23,6 M€ de restes à réaliser) et à 227,4 M€ en recettes (et 1,2 M€ de restes à réaliser).

Hors opérations liées à la gestion active de la dette (équilibrées en dépenses et en recettes à 5,1 M€) et des résultats d'investissement repris, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 183,3 M€, en baisse de 6,9 M€ par rapport au Compte administratif 2019.

La répartition par budget s'établit (en euros) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget principal	47 854 986	134 691 940	182 546 926
Budget Forêts	72 827	381 478	454 305
Budget Archéologie Préventive	28 162	258 741	286 903
Budget Zones d'activités/Lotissement	0	26 030	26 030
Total	47 955 975	135 358 189	183 314 164



EN INVESTISSEMENT, les dépenses s'élèvent à 48 M€ (47,85 M€ pour le budget principal et 0,1 M€ pour les budgets annexes), en baisse de 8,2 M€ par rapport à 2019.

Sur ce total, les seules dépenses d'équipement directes et indirectes (y compris subventions d'équipement) représentent 33,1 M€ soit 33,9 M€ si l'on ajoute les travaux en régie du budget principal (0,7 M€) et du budget Forêts (0,1 M€), le remboursement de la dette en capital s'établissant, lui, à 13,3 M€ (contre 12,8 M€ en 2019). Les autres dépenses de 1,5 M€ se composent de reversements de taxe d'aménagement et de subventions indûment perçus (0,48 M€), d'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Ecoles (0,15 M€) et d'une opération d'apurement de compte pour 0,89 M€ (décidée en décision modificative n° 1 et comme demandée par les services de l'Etat) afin de permettre la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 dont la mise en place est prévue en 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 44,7 M€, composées notamment d'un recours à l'emprunt de 10 M€, de subventions des partenaires perçues à hauteur de 6,1 M€ (contre 7,1 M€ en 2019) et d'un produit de Fonds de compensation pour la TVA de 5,7 M€. Le besoin de financement pour couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2019 s'établit à 20 M€.

Les autres recettes de 2,5 M€ correspondent notamment au remboursement par la SAIEMB logement de l'avance en compte courant d'associé consentie en 2016 (1 M€), au produit de la taxe d'aménagement (0,7 M€), à la recette de remboursement d'avance de la caisse des Ecoles (0,15 M€) et à la dernière échéance du paiement échelonné du réseau câblé à SFR (0,3 M€). Enfin, **0,35 M€ concernent les résultats d'investissement excédentaires repris de l'exercice 2019** des budgets annexes Forêts et Archéologie Préventive.

EN FONCTIONNEMENT, les dépenses réelles s'établissent à 135,4 M€ et sont en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2019. Cette hausse de 1 % concerne principalement le poste de charges de personnel (+ 0,6 M€) et celui des subventions (+0,3 M€).

Le poste charges de personnel s'établit au CA 2020 à 70,3 M€ et connaît une évolution maîtrisée de moins de 1 %.

Le poste subventions s'élève à 18,1 M€ en augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2019. La subvention au CCAS représente à elle seule 9,6 M€.

Les dépenses contraintes, les crédits de services (pour le budget principal respectivement de 31,1 M€ et de 13,4 M€) et dépenses exceptionnelles sont en augmentation de 0,7 M€ par rapport à 2019.

Les intérêts de la dette se montent à 2,1 M€. Si on y ajoute le remboursement de la dette en capital, on obtient une annuité de dette de 15,4 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 170,5 M€ (dont 169,6 M€ pour le budget principal). Le poste fiscalité directe représente la moitié des recettes de fonctionnement, celui des dotations 21,4 %.

Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

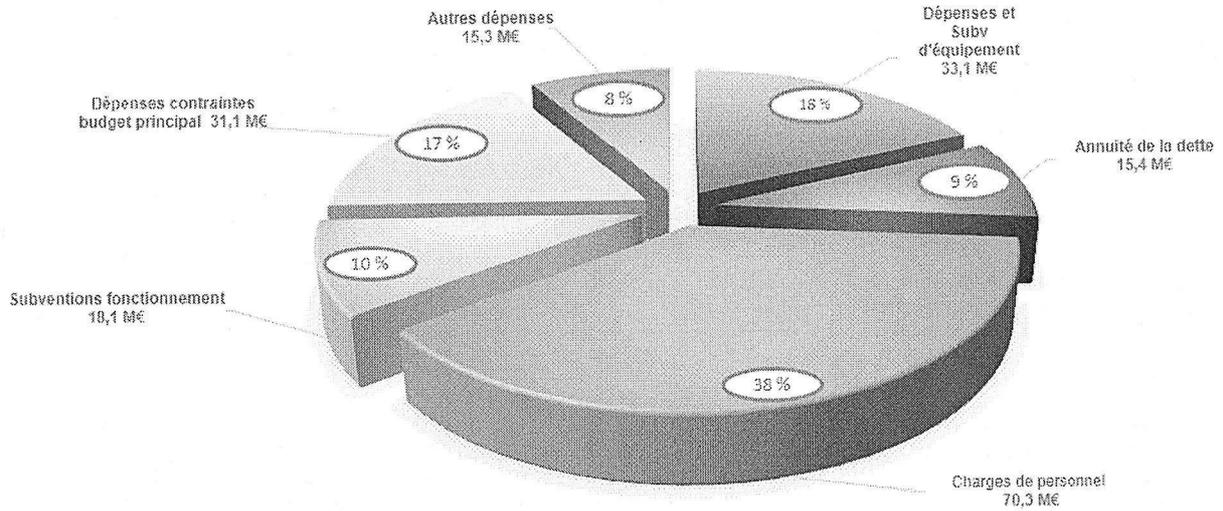
	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020
	Emprunts	10 107 802	10 013 247	0	0	0	0	0	0	0	0	10 107 802
Subventions	7 098 279	6 124 056	0	0	0	0	0	0	0	0	7 098 279	6 124 056
FCTVA	4 263 346	5 690 271	0	0	4 520	126	0	0	4 520	126	4 267 866	5 690 397
Autofinancement des reports + investissement	17 887 886	20 037 606	0	0	0	0	0	0	0	0	17 887 886	20 037 606
Solde reporté	0	0	285 712	326 355	9 710	30 869	0	0	295 422	357 224	295 422	357 224
Autres recettes	4 067 914	2 452 431	0	0	0	0	0	0	0	0	4 067 914	2 452 431
Investissement	43 425 227	44 317 611	285 712	326 355	14 230	30 995	0	0	299 942	357 350	43 725 169	44 674 961
Fiscalité directe	84 042 836	85 319 407	0	0	0	0	0	0	0	0	84 042 836	85 319 407
Fiscalité indirecte	8 700 907	8 790 376	0	0	0	0	0	0	0	0	8 700 907	8 790 376
Fiscalité reversee	3 393 030	3 437 968	0	0	0	0	0	0	0	0	3 393 030	3 437 968
Fiscalité	96 136 773	97 547 751	0	0	0	0	0	0	0	0	96 136 773	97 547 751
Dotations Etat	35 906 311	36 396 798	0	0	0	0	0	0	0	0	35 906 311	36 396 798
Subventions, participations	8 108 553	8 414 913	229 211	276 087	237 617	135 642	0	0	466 828	411 729	8 575 381	8 826 642
Produits services et domaine	18 063 224	14 472 948	236 815	180 478	76 297	144 922	220 840	149 200	533 952	474 600	18 597 176	14 947 548
Autres recettes	7 003 287	3 965 252	4 774	1 994	336	0	0	0	5 110	1 994	7 008 397	3 967 246
Résultat N-1	9 578 762	8 779 789	0	0	0	0	0	0	0	0	9 578 762	8 779 789
Fonctionnement	174 796 910	169 577 451	470 800	458 559	314 250	280 564	220 840	149 200	1 005 890	888 323	175 802 800	170 465 774
Sous total	218 222 137	213 895 062	756 512	784 914	328 480	311 559	220 840	149 200	1 305 832	1 245 673	219 527 969	215 140 735
Gestion active de la dette	6 172 003	5 083 670	0	0	0	0	0	0	0	0	6 172 003	5 083 670
Autofinancement de N-1	14 128 288	7 147 075	0	0	0	0	0	0	0	0	14 128 288	7 147 075
TOTAL	238 522 428	226 125 807	756 512	784 914	328 480	311 559	220 840	149 200	1 305 832	1 245 673	239 828 260	227 371 480

Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

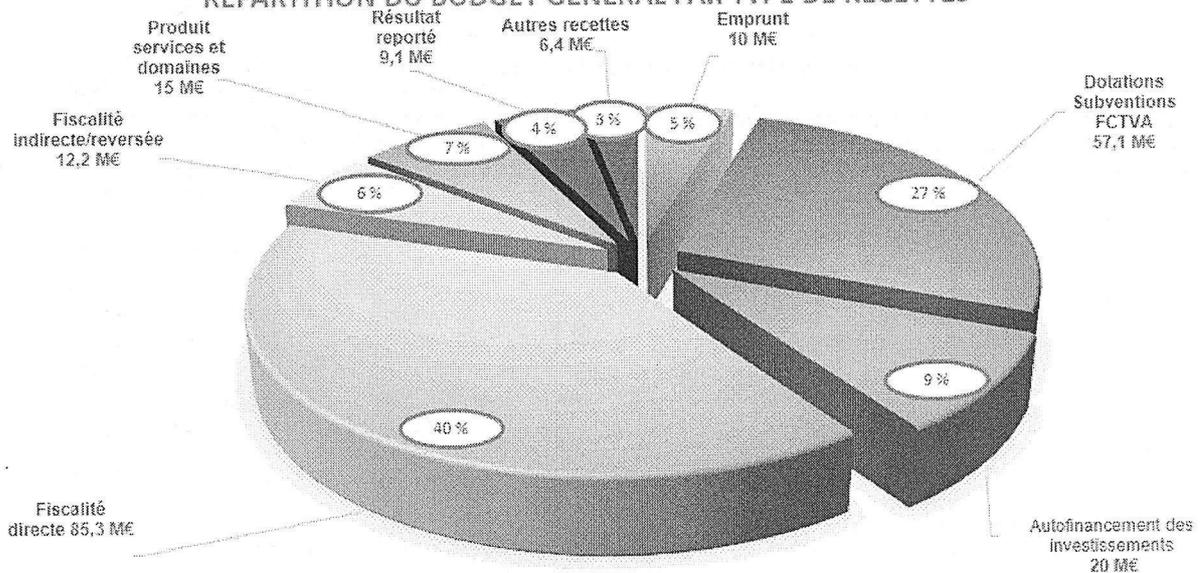
	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipement	36 098 638	21 801 000	38 542	69 953	766	28 162	0	0	39 308	98 115	36 137 946	21 899 115
Subventions équipement	6 082 645	11 203 723	0	0	0	0	0	0	0	0	6 082 645	11 203 723
Equipement	42 181 283	33 004 723	38 542	69 953	766	28 162	0	0	39 308	98 115	42 220 591	33 102 838
Dette en capital	12 831 723	13 331 931	2 886	1 747	0	0	0	0	2 886	1 747	12 834 609	13 333 678
Autres dépenses	1 147 350	1 518 332	0	1 127	0	0	0	0	0	1 127	1 147 350	1 519 459
Investissement	56 160 356	47 854 986	41 428	72 827	766	28 162	0	0	42 194	100 989	56 202 550	47 955 975
Personnel	69 209 921	69 816 675	259 606	270 642	240 398	203 044	0	0	500 004	473 686	69 709 925	70 290 361
Subventions	17 741 071	18 059 894	0	0	0	0	0	0	0	0	17 741 071	18 059 894
Autres dépenses	46 293 396	46 815 371	129 123	110 836	56 447	55 697	32 765	26 030	218 335	192 563	46 511 731	47 007 934
Fonctionnement	133 244 388	134 691 940	388 729	381 478	296 845	258 741	32 765	26 030	718 339	666 249	133 962 727	135 358 189
Sous total	189 404 744	182 546 926	430 157	454 305	297 611	286 903	32 765	26 030	760 533	767 238	190 165 277	183 314 164
Gestion active de la dette	6 172 003	5 083 670	0	0	0	0	0	0	0	0	6 172 003	5 083 670
Solde investiss. reporté	14 128 288	7 147 075	0	0	0	0	798 973	610 898	798 973	610 898	14 927 261	7 757 973
TOTAL	209 705 035	194 777 671	430 157	454 305	297 611	286 903	831 738	636 928	1 559 506	1 378 136	211 264 541	196 155 807

Les graphiques ci-dessous représentent pour le budget général les réalisations en dépenses et en recettes par grandes masses :

REPARTITION DU BUDGET GENERAL PAR TYPE DE DEPENSES



REPARTITION DU BUDGET GENERAL PAR TYPE DE RECETTES



2. Les résultats du budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2020- ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (Opérations réelles)

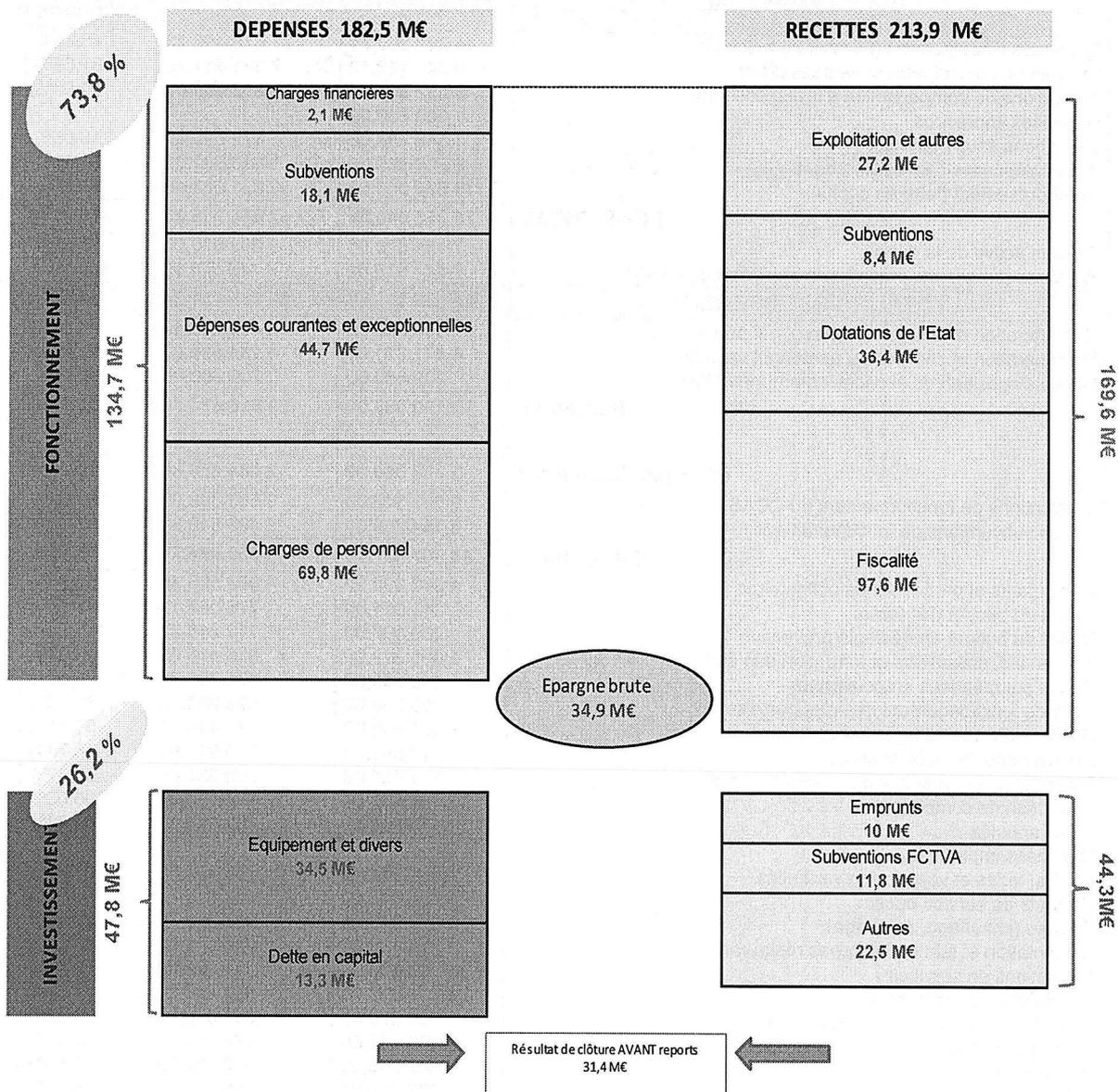
BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Amendes de police	600 000,00			
Taxe d'aménagement	700 000,00	744 195,02	106,31%	
FCTVA	4 325 856,00	5 690 271,09	131,54%	
Emprunts	16 271 000,00	10 013 246,95	61,54%	
Subventions d'équipement	6 352 347,32	6 124 055,69	96,41%	440 375,94
Avances, créances	1 600 820,00	1 450 000,00	90,58%	150 820,00
Produits de cessions d'immobilisations	1 074 087,00			
Autofinancement des reports de N-1	20 037 605,54	20 037 605,54	100,00%	
Autres recettes d'investissement	130 186,00	258 237,04	198,36%	
SOUS-TOTAL	51 091 901,86	44 317 611,33	86,74%	591 195,94
Gestion active de la dette	7 139 670,00	5 083 670,00	71,20%	
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	7 147 075,02	7 147 075,02	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	65 378 646,88	56 548 356,35	86,49%	591 195,94
<i>Fiscalité directe</i>	<i>85 085 524,00</i>	<i>85 319 407,00</i>	<i>100,27%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 969 000,00	1 878 070,06	95,38%	
Taxe sur les jeux	1 150 000,00	1 248 909,05	108,60%	
Divers droits d'occupation du domaine public	213 900,00	320 156,20	149,68%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 050 000,00	4 280 733,26	140,35%	
Taxe locale sur la publicité extérieure	600 000,00	953 223,51	158,87%	
Divers impôts et taxes	101 000,00	109 283,84	108,20%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>7 083 900,00</i>	<i>8 790 375,92</i>	<i>124,09%</i>	
Dotations de solidarité communautaire	1 853 609,00	1 853 609,00	100,00%	
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 584 359,00	1 584 359,00	100,00%	
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	<i>3 437 968,00</i>	<i>3 437 968,00</i>	<i>100,00%</i>	
Recettes fiscales et taxes diverses	95 607 392,00	97 547 750,92	102,03%	
Dotation forfaitaire	19 754 630,00	19 754 630,00	100,00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	8 790 578,00	8 790 578,00	100,00%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 513 228,00	1 513 228,00	100,00%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882,00	1 121 882,00	100,00%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	4 774 989,00	4 769 853,00	99,89%	
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	258 392,00	258 392,46	100,00%	
D.G.F. permanents syndicaux	46 000,00	45 388,00	98,67%	
Dotation Spéciale Instituteurs	8 424,00	5 616,00	66,67%	
Dotation de recensement	23 000,00	22 756,00	98,94%	
Dotation pour les titres sécurisés	84 910,00	84 910,00	100,00%	
FCTVA fonctionnement	15 000,00	29 564,13	197,09%	
Dotations de l'Etat	36 391 033,00	36 396 797,59	100,02%	
Etat	926 451,00	858 946,10	92,71%	
Régions	95 500,00	38 300,00	40,10%	
Départements	56 625,00	86 741,20	153,19%	
Communes	25 800,00	32 951,00	127,72%	
Groupements de collectivités	66 500,00	26 920,00	40,48%	
Budget communautaire (Europe)	9 462,00	25 935,31	274,10%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF,MSA,....)	5 727 089,00	6 468 694,39	112,95%	
Autres organismes	850 921,00	876 424,90	103,00%	
Subventions et participations	7 758 348,00	8 414 912,90	108,46%	
Vente produits, prestations services	14 792 290,00	14 472 948,35	97,84%	
Revenus des immeubles	1 047 893,00	960 958,65	91,70%	
Redevances fermiers et concessionnaires	458 000,00	430 083,21	93,90%	
Autres produits de gestion courante	150 339,00	148 587,03	98,83%	
Remboursements sur rémunérations personnel	183 020,00	284 090,19	155,22%	
Produits de cessions d'immobilisations		915 167,66		
Autres recettes de fonctionnement	539 268,00	1 226 365,93	227,41%	
Autres recettes	17 170 810,00	18 438 201,02	107,38%	
Reprise résultat	8 779 788,57	8 779 788,57	100,00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	165 707 371,57	169 577 451,00	102,34%	
TOTAL GENERAL	231 086 018,45	226 125 807,35	97,85%	591 195,94

COMPTE ADMINISTRATIF 2020- ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	44 392 260,74	21 678 499,73	48,83%	20 975 874,75
Subventions d'équipement versées (204)	8 341 166,12	7 311 417,22	87,65%	894 174,90
Attributions de compensation d'investissement	3 892 307,00	3 892 306,03	100,00%	
Dépenses imprévues	1 000 000,00			
Opérations sous mandats	1 348 738,00	122 500,47	9,08%	1 226 237,53
Autres dépenses d'investissement	2 767 469,00	1 518 331,37	54,86%	152 250,00
Remboursement dette en capital	13 624 000,00	13 331 931,40	97,86%	1 000,00
SOUS-TOTAL	75 365 940,86	47 854 986,22	63,50%	23 249 537,18
Gestion active de la dette	7 139 670,00	5 083 670,00	71,20%	
<i>Autofinancement des investissements réalisés en N-1</i>	7 147 075,02	7 147 075,02	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	89 652 685,88	60 085 731,24	67,02%	23 249 537,18
Rémunération et charges du personnel permanent	67 509 005,00	65 472 290,49	96,98%	
Rémunération et charges du personnel vacataire	4 471 221,00	4 134 524,07	92,47%	
Mise à disposition de services communautaires	209 860,00	209 860,00	100,00%	
Personnel	72 190 086,00	69 816 674,56	96,71%	
Charges financières	2 768 000,00	2 084 688,66	75,31%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 563 348,00	9 563 348,00	100,00%	
Autres subventions de fonctionnement	8 744 259,00	8 496 546,21	97,17%	
Subventions	18 307 607,00	18 059 894,21	98,65%	
Contingents et participations obligatoires	4 988 398,00	4 968 523,78	99,60%	
Déficit du budget des forêts	313 051,00	276 087,11	88,19%	
Déficit du budget archéologie préventive	236 196,00	122 248,27	51,76%	
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 006 312,00	836 416,93	83,12%	
Pertes sur créances irrécouvrables	240 000,00	174 781,72	72,83%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	250 258,00	179 093,78	71,56%	
Charges diverses de gestion courante	121 850,00	71 415,13	58,61%	
Redevances, brevets, licences	17 860,00	6 918,89	38,74%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	281 434,00	268 537,60	95,42%	
Attribution de compensation	13 141 035,00	13 141 034,55	100,00%	
Titres annulés	170 500,00	62 605,59	36,72%	
Dépenses imprévues				
Impôts, taxes et versements assimilés	884 988,00	862 199,00	97,42%	
Contrats de service public	1 066 445,00	1 062 812,31	99,66%	
Energie (chauffage, éclairage)	5 349 640,00	5 247 143,78	98,08%	
Alimentation et fabrication repas restaurant scolaire	1 255 195,00	1 060 979,64	84,53%	
Prestations de services	52 500,00	1 122,00	2,14%	
Loyers et charges locatives	1 210 079,00	936 456,06	77,39%	
Eau et assainissement des bâtiments	663 674,00	616 979,99	92,96%	
Cotisations municipales	405 644,00	374 075,74	92,22%	
Assurances	382 836,00	382 826,52	100,00%	
Affranchissements	277 255,00	240 306,80	86,67%	
Télécommunications	242 000,00	226 034,84	93,40%	
Dépenses à évolution contrainte	32 557 150,00	31 118 600,03	95,58%	
Fournitures d'atelier et de voirie	2 516 918,00	2 315 057,09	91,98%	
Prestations de services	2 397 593,57	1 983 373,32	82,72%	
Travaux et réparations	2 695 141,00	2 449 211,95	90,88%	
Autres	7 606 217,00	6 656 161,51	87,51%	
Crédits courants des services	15 215 869,57	13 403 803,87	88,09%	
Charges exceptionnelles et provision semi-budgétaire	394 620,00	208 278,79	52,78%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	141 433 332,57	134 691 940,12	95,23%	
TOTAL GENERAL	231 086 018,45	194 777 671,36	84,29%	23 249 537,18

Compte Administratif 2020 Budget principal

(en opérations réelles hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements n-1)



Le résultat de clôture de 31,4 M€ (différence entre les recettes et les dépenses) constaté au CA 2020 a été repris par anticipation dès le Budget Primitif 2021 et a été réaffecté à la couverture du déficit des restes à réaliser en investissement (22,7 M€). Le solde restant disponible a permis d'assurer l'équilibre global du budget 2021, tout en finançant de nouvelles propositions de dépenses.

2.1 – La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent en 2020 à 134,7 M€ (133,2 M€ en 2019) ; les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 169,6 M€ (174,8 M€ en 2019).

L'épargne brute qui en découle donc avec résultat reporté de l'année précédente se monte à 34,9 M€ (contre 41,6 M€ en 2019).

Cette baisse est la traduction de l'effet de ciseau engendré par la crise sanitaire sur la section de fonctionnement avec une baisse de - 3 % des recettes de fonctionnement et une hausse de 2,1 % des dépenses de fonctionnement à périmètre constant.

L'épargne nette avec excédent reporté s'établit à 21,6 M€ contre 28,7 M€ en 2019.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 169,6 M€ (contre 174,8 M€ en 2019) et sont réalisées à 102,3%. Elles connaissent une baisse importante en 2020 par rapport à 2019 (-5,2 M€) du fait d'une part, de la crise sanitaire (pour mémoire :-3,8 M€ de baisse de prévisions au budget 2020) et d'autre part, dans une moindre mesure, du produit des cessions d'immobilisations (-1,6 M€) compte tenu d'un niveau élevé en 2019.

Elles sont en baisse de 3%, soit **-2,3% à périmètre constant** (hors reprise du résultat du budget Chauffage Urbain en 2019).

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Fiscalité directe	77,91	79,82	79,79	80,86	82,39	84,04	85,32	1,28	1,5%
Fiscalité indirecte	11,7	13,63	13,43	13,9	11,91	8,7	8,79	0,09	1,0%
Fiscalité reversée	13,81	8,94	3,59	3,26	3,02	3,39	3,44	0,05	1,5%
Dotations Etat	41,13	37,92	34,35	34,41	35,23	35,91	36,4	0,49	1,4%
Subventions	7,82	7,66	6,85	9,36	8,22	8,11	8,41	0,3	3,7%
Produits d'exploitation/ gestion courante	21,18	18,29	17,25	17,1	19,18	20,44	16,01	-4,43	-21,7%
Cessions immobilières	5	1,83	2,59	2,47	1,35	2,49	0,92	-1,57	-63,1%
Autres recettes	1,71	2,92	7,77	2,28	8,26	2,14	1,51	-0,63	-29,4%
Excédent reporté	8,11	8,54	8,23	8,16	12,12	9,58	8,78	-0,8	-8,4%
TOTAL GENERAL	188,37	179,55	173,85	171,8	181,68	174,8	169,58	-5,22	-3,0%

- Le produit de fiscalité directe s'élève en 2020 à 85,3 M€ (rôles supplémentaires inclus), en hausse de 1,3 M€, soit + 1,5 % par rapport à 2019.

Ce montant se décompose en 41,4 M€ de taxe d'habitation (+ 1,3 % hors rôles supplémentaires), 43,9 M€ de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 1,7 % hors RS) et 0,1 M€ de taxe foncière sur les propriétés non bâties (- 2,5 %).

En 2020, la Ville a fait le choix de la stabilité des taux, comme depuis 2011, si bien que la hausse du produit fiscal résulte uniquement de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur progression physique, qui n'a pas été impactée par la crise sanitaire.

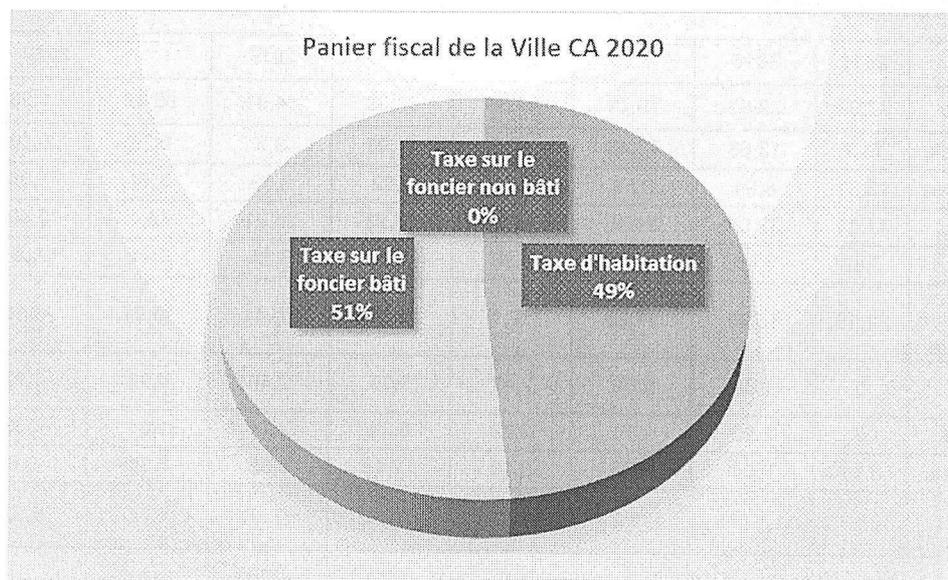
La progression des bases inclut ainsi :

- la revalorisation forfaitaire décidée nationalement, qui a été de 0,9 % pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et de 1,2 % pour les autres locaux d'habitation,
- l'évolution des tarifs des locaux professionnels, indexée sur l'évolution des loyers départementaux depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels mise en œuvre en 2017, de 0,3 % en moyenne sur les différentes catégories de locaux,
- la progression physique des bases, qui résulte du solde net entre créations et diminutions des bases taxables pour chaque impôt.

En 2020, contrairement à 2021, le produit fiscal de la Ville n'a pas été impacté par la réforme de la taxe d'habitation : en effet, si 2020 a vu le dernier tiers de taxe d'habitation disparaître pour certains contribuables sous conditions de revenus (disparition progressive de 2018 à 2020), cette suppression était totalement compensée par l'Etat de façon neutre pour les collectivités.

L'évolution par taxe de CA à CA est la suivante :

En €	2019	2020	Evolution	
			En %	En €
Taxe d'habitation	40 752 787	41 364 862	1,5 %	612 075
Taxe sur le foncier bâti	43 198 757	43 865 579	1,5 %	666 822
Taxe sur le foncier non bâti	91 292	88 966	- 2,5 %	- 2 326



- La fiscalité indirecte s'élève à 8,8 M€ en 2020 contre 8,7 M€ en 2019.

Une nouvelle fois, les recettes de fiscalité indirecte sont marquées par la bonne tenue du produit des **droits de mutation** (4,3 M€), même s'ils sont en baisse modérée de -0,2 M€ par rapport à 2019. Le contexte de crise sanitaire marqué tout au long de l'année laissait présager un repli très important de cette recette : cela n'a pas été le cas, heureusement, et le produit 2020 s'avère être supérieur à celui constaté avant 2019.

La **taxe sur l'électricité** s'élève à 1,88 M€ et en diminution de 65 K€ liée à une baisse des consommations d'électricité sur la durée des confinements (cette baisse avait été estimée à 50 K€ au BP 2020).

Le produit de la taxe sur les jeux du Casino, avec 1,25 M€ perçus (2019 : 1,75 M€) a subi de plein fouet les conséquences des confinements du printemps et de l'automne 2020 avec une perte de 495 K€ sur la période de mi-mars à mai et de novembre (le mois de décembre de N étant toujours comptabilisé sur l'exercice N+1).

La prévision du BP 2020 avait anticipé cette baisse de 500 K€ liée à l'impact de la crise sanitaire.

Parmi les autres taxes, les différentes exonérations consenties **au titre des droits de place et des loyers aux commerçants du Marché des Beaux-Arts** ont engendré une perte de recettes de plus de 120 K€ de CA à CA.

953 K€ concernent enfin le recouvrement du produit 2019 de la **taxe locale sur la publicité extérieure** décalée en début d'année 2020.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Droits de mutation	3,1	3,8	3,3	3,8	3,8	4,5	4,3	-0,2	-4,4%
Taxe sur l'électricité	1,9	1,9	2	2	2	1,9	1,9	0	0,0%
Prélèvement jeux du casino	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,8	1,2	-0,6	-33,3%
Taxe de séjour	0,3	0,3	0,4	0,1	0	0	0	0	
Autres taxes	1	1,4	1,3	1,5	1,3	0,5	1,4	0,9	180,0%
TOTAL	7,8	9	8,6	9	8,8	8,7	8,8	0,1	1,1%

- La fiscalité reversée se monte à 3,4 M€ : ce poste n'intègre plus depuis 2016 l'Attribution de Compensation, celle-ci étant devenue une dépense suite aux nombreux mouvements de mutualisations et transferts intervenus au cours des exercices.

La **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** versée par Grand Besançon Métropole s'établit pour sa part à 1,9 M€, en hausse de 1,4 % soit + 25 K€, du fait d'une part, du volet « solidarité économique » intégrant le nombre de permis de construire délivrés l'année précédente (+ 21 K€), et d'autre part, du volet « cartes d'identité électroniques » en fonction des titres délivrés en n-1 (+ 4 K€).

Concernant le **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** et suite à la notification reçue de l'Etat par Grand Besançon Métropole, **l'éligibilité du territoire au FPIC, non prévue au budget, a été finalement maintenue** et après une répartition de droit commun, une recette de 1 584 359 € est revenue à la Ville au titre de l'exercice 2020.

A noter que parallèlement le territoire reste **contributeur**, ce qui a représenté pour la Ville une dépense de 37 K€ (contre 31 K€ en 2019, 22 K€ en 2018 et 40 K€ en 2017).

Pour mémoire, le territoire avait bénéficié du FPIC, calculé au niveau intercommunal, en 2012 et 2013, puis avait touché le dispositif de garantie de sortie en 2014. Il était redevenu éligible au versement en 2016 et en sortait progressivement depuis, tout en étant légèrement contributeur, jusqu'à une nouvelle éligibilité en 2019 confirmée en 2020. La pérennité du bénéfice de ce fonds n'est toutefois pas assurée, le territoire étant classé en 2020 au dernier rang d'éligibilité au niveau national.

- Les dotations de l'Etat s'élèvent à 36,4 M€, y compris le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) et les allocations compensatrices de fiscalité : elles augmentent de 0,5 M€ (dont + 0,3 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement) soit + 1,4 % par rapport à 2019. Elles représentent près de 22 % des recettes réelles de fonctionnement du CA 2020.

Pour la troisième année consécutive, l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement reste stable. S'il s'agissait initialement d'une contrepartie à la mise en place des « contrats de Cahors », avec les 322 plus grandes collectivités limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an (1,35% pour la Ville) entre 2018 et 2020, rappelons que l'aspect prescriptif de cette contractualisation a été levé en 2020, dans le contexte d'urgence sanitaire.

Cette stabilité ne se retrouve toutefois pas systématiquement sur les montants individuels, car la DGF contient néanmoins certains redéploiements « de solidarité » en faveur du monde rural et pour les villes les plus modestes. Ainsi, de nombreuses communes ont vu leur dotation forfaitaire écrêtée pour compenser la hausse annuelle des dotations de péréquation (DSU et DSR).

Pour la Ville, la Dotation Forfaitaire est en faible baisse (- 96 K€ seulement sur un montant de 19,8 M€) du fait uniquement de l'évolution de sa population car, comme en 2019, elle n'a pas été soumise à écrêtement. Ce dernier est appliqué ou non en fonction du niveau du potentiel fiscal de chaque commune.

Parallèlement, la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale bénéficie à nouveau d'une hausse importante (+ 524 K€ à 8,8 M€, soit + 6,3 %).**

La Dotation Nationale de Péréquation connaît quant à elle une légère baisse (- 86 K€ à 1,5 M€, soit - 5,4 %).

Le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle n'entre plus en 2020 dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des dotations mais diminue toutefois légèrement (- 5 K€). Les compensations fiscales des taxes foncières et d'habitation connaissent une hausse respective de 4 K€ et 200 K€, en lien avec les exonérations pratiquées.

La Dotation Générale de Décentralisation Hygiène reste stable pour s'établir à 1 122 K€.

Les autres dotations ne représentent que 194 K€, en baisse de 50 K€. Cette diminution se concentre sur la DGF des permanents syndicaux qui passe de 99 K€ à 45 K€ (- 54 K€) suite au départ en retraite d'un agent.

La hausse globale que connaît la Ville en 2020 au niveau de ses dotations intervient après celles de 2018 et 2019. Néanmoins, cette évolution favorable est toujours loin de compenser les fortes baisses intervenues sur la période 2014-2017. Pour mémoire, en 2013, ce poste de recettes représentait 42,9 M€ soit + 6,5 M€ par rapport à 2020.

Le détail des dotations est le suivant pour 2020 :

En K€	CA 2019	CA 2020	Ecart en K€	Ecart en %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et financement de la péréquation</i>	19 868	19 851		
<i>Ecrêtement pour financement de la péréquation</i>	0	0		
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	- 17	- 96		
= DOTATION FORFAITAIRE	19 851	19 755	- 96	- 0,5 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion S.	8 267	8 791	+ 524	+ 6,3 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 599	1 513	- 86	- 5,4 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	0	0,0 %
Fonds Départ. de Péréquation de la Taxe Profes.	263	258	- 5	- 1,9 %
Compensation taxes foncières	469	473	+ 4	+ 0,9 %
Compensation de taxe d'habitation	4 091	4 291	+ 200	+ 4,9 %
Autres dotations	244	194	- 50	- 20,5 %
TOTAL	35 906	36 397	+ 491	+ 1,4 %

- Le poste des subventions et participations reçues s'élève à 8,4 M€ contre 8,1 M€ en 2019.

Les participations de la CAF représentent une part importante de ce poste avec 7,2 M€ (6,8 M€ en 2019) dont 5,8 M€ au titre du volet enfance, 0,8 M€ au titre du périscolaire et 0,6 M€ pour les activités

jeunesse/animation collective familles. Il comprend également les participations de l'Etat pour notamment l'achat de masques pour la population (373 K€) et l'organisation des élections municipales y compris pour la distribution de la propagande électorale (77 K€).

- Les produits d'exploitation et de gestion représentent 16 M€ contre 20,4 M€ en 2019.

. **Les ventes de produits et prestations de services s'établissent à 14,5 M€** et se décomposent pour 8 M€ de recettes liées aux activités municipales et 6,5 M€ pour les facturations de mises à disposition de personnel et autres moyens.

C'est bien sur le premier poste que les pertes de recettes liées à la crise sanitaire ont été les plus conséquentes : elles ont ainsi donné lieu à des réductions des crédits lors des étapes budgétaires de 2020.

Elles ont été toutefois tout particulièrement complexes à prévoir car elles dépendaient à la fois de décisions nationales (confinement, restrictions sanitaires...) mais aussi de la fréquentation des publics.

Force est de constater notamment que les tarifs réduits, tout autant que le respect des règles sanitaires par la Ville, ont permis sur certains équipements, de favoriser la reprise de la fréquentation.

Les principales réalisations 2020 avec comparaison avec celles de 2019 sont les suivantes :

En M€	CA 2019	2020		
		CA 2020	Evolution	Pour mémoire impact BP et DMs 2020
Restauration scolaire	2,38	1,62	-0,76	-0,48
Gymnases piscines patinoire	1,46	0,88	-0,58	-0,57
EAJE recettes familles	1,21	0,80	-0,41	-0,42
Equipements culturels	2,18	1,16	-1,02	-0,76
Redevances Terrasses étalages	0,27	0,04	-0,23	-0,22
Stationnement surface	2,06	1,43	-0,63	-0,50
Fourrière véhicules	0,47	0,37	-0,10	-0,05

Les facturations de mises à disposition de personnel et autres moyens concernent notamment celles à l'ISBA (1,3 M€), l'EPCC 2 Scènes (0,4 M€) et GBM d'une part, au titre des mutualisations de services communs et transferts de compétences (3,7 M€) et d'autre part, pour le remboursement, suite à préfinancement par la Ville (avec remboursement conventionnel ensuite par GBM), des masques destinés à la population et des fournitures d'entretien pour lutter contre la crise sanitaire (0,7 M€).

. **Les produits de gestion s'élèvent quant à eux à 1,5 M€** et comportent principalement les revenus des loyers et charges et les redevances des fermiers et concessionnaires.

Dans le cadre du soutien aux associations fragilisées par la crise, aux établissements culturels et aux ateliers d'artistes locataires de la Ville, des exonérations de loyers ont été consenties pour une durée de 6 mois durant l'année 2020 conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2020. Des exonérations de loyers ont été également octroyées aux entreprises locataires de la Ville tout comme une diminution de 5 mois de la redevance fixe due pour l'année 2020 par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère. **Ces différents éléments expliquent la baisse de recettes constatée entre 2019 et 2020 (-0,8 M€).**

- Le produit des cessions d'immobilisations 2020 s'élève à 0,9 M€ contre 2,5 M€ en 2019 (ce qui constituait un montant exceptionnel). Les principales ventes réalisées en 2020 concernent un immeuble rue Renan (0,5 M€) les terrains au CHU (0,1 M€) et rue de l'Eglise (0,16 M€).

- **Les autres recettes se montent à 1,5 M€** (2,1 M€ en 2019). Parmi ces recettes, 0,4 M€ concernent des ventes de certificats d'économie d'énergie, 0,3 M€ de remboursements de rémunérations sur charges de personnel, ainsi que 0,3 M€ d'indemnités de sinistres.

- **Le résultat de n-1 (soit 2019) repris en 2020 s'établit à 8,8 M€** : il est en augmentation de + 0,5 € à périmètre constant soit hors reprise en 2019 du résultat du budget annexe Chauffage Urbain avant transfert à GBM.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 134,7 M€ contre 133,2 M€ en 2019 : elles sont réalisées à hauteur de 95,2 % (95,3 % en 2019).

Les prévisions de crédits de fonctionnement du BP 2020 comportaient à elles seules 2,9 M€ de dépenses au titre des impacts de la crise sanitaire (avec 2,8 M€ d'acquisitions de masques, de produits de désinfection et autres fournitures d'entretien).

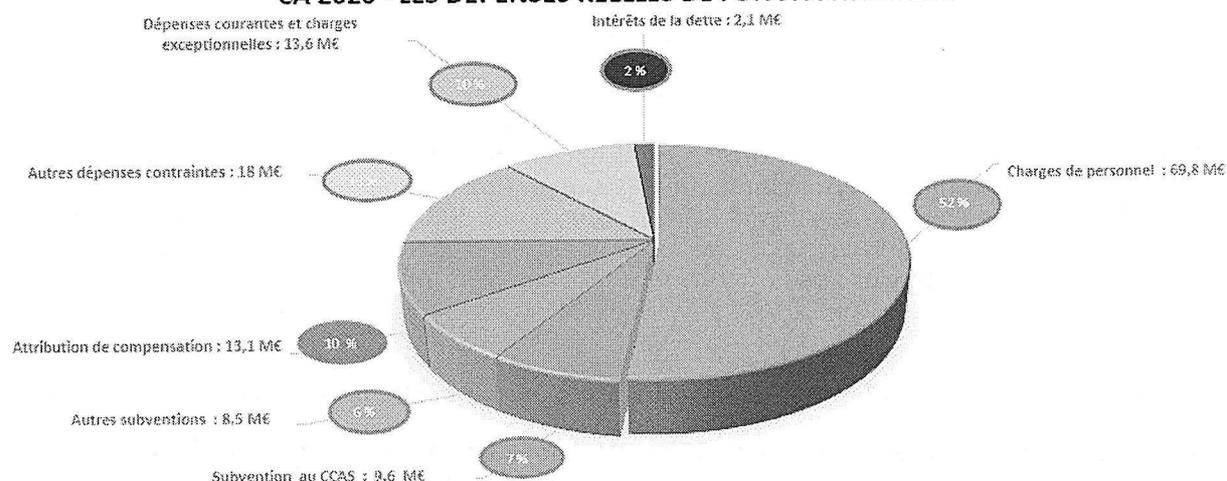
Elles ont été ensuite complétées en décisions modificatives, avec 3,7 M€ au total de dépenses supplémentaires consacrées à la crise sanitaire.

Leur évolution, de 1,1% de CA à CA, est de 2,1 % hors mouvement exceptionnel en 2019 de reversement des résultats du budget annexe Chauffage Urbain à GBM.

Cette évolution, plus marquée que les années précédentes, a été assumée et portée pour faire face à l'urgence.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
							Montant	Evolution 2020/2019	
								Montant	%
Personnel permanent (dont mise à dispo)	85,09	79,71	72,79	68,8	68,54	65,22	65,68	0,46	0,7%
Personnel vacataire	3,43	4,09	4,59	4,91	4,02	3,99	4,14	0,15	3,7%
Charges financières	3,49	3,54	3,06	2,67	2,49	2,28	2,08	-0,2	-8,5%
Subventions de fonctionnement au CCAS	10,19	9,99	9,38	9,67	9,48	9,46	9,56	0,1	1,1%
Autres subventions de fonctionnement	13,96	11,06	8,68	8,25	8,04	8,28	8,5	0,22	2,6%
Dépenses à évolution contrainte	22,19	22,13	23,33	27,98	28,44	31,67	31,12	-0,55	-1,7%
Crédits courants des services	14,41	13,3	11,4	11,38	12,02	10,99	13,4	2,41	22,0%
Charges exceptionnelles	0,79	0,85	6,92	0,13	4,03	1,36	0,21	-1,15	-84,7%
TOTAL FONCTIONNEMENT	153,55	144,66	140,15	133,79	137,06	133,24	134,69	1,44	1,1%

CA 2020 - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



- Les dépenses de personnel, permanent, vacataire et mis à disposition par GBM, s'établissent à 69,8 M€ et sont réalisées à près de 97 %.

Ce poste représente en 2020 près de 52 % des dépenses réelles de fonctionnement (en 2014 : 57,6 % 2016 : 55,2 % 2018 : 52,9 %). Cette baisse de rapport s'explique principalement par les transferts de personnel à GBM dans la cadre des transferts de compétences (voirie par exemple) et créations de services communs (services fonctionnels) intervenus au cours des exercices écoulés. Ces services communs font l'objet d'une prise en charge partagée dans le cadre de l'Attribution de Compensation, selon des clés de répartition.

Le poste de personnel permanent représente 65,5 M€ contre 65 M€ en 2019. L'évolution par rapport à 2019 est contenue (+ 0,7 %).

La prévision du BP 2020 intégrait, il convient de le rappeler, le Glissement Vieillesse Technicité pour 0,6 M€, les mesures locales et nationales sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et le Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (0,2 M€) mais aussi l'impact des décisions en année pleine des créations et comblements de postes.

Le personnel vacataire quant à lui s'élève en 2020 à 4,1 M€ contre 4 M€ en 2019. Parmi les réalisations, 2,93 M€ concernent les charges de personnel vacataires agissant dans les domaines scolaires, périscolaires et de restauration scolaire, 534 K€ celles de la Citadelle et 120 K€ celles liées au recensement et aux élections municipales 2020.

La hausse, de 3,7 %, résulte ainsi principalement de **l'extension des places en restauration scolaire** à la rentrée 2019 puis à nouveau en 2020, qui mobilise logiquement du personnel supplémentaire. Ce mouvement se poursuit en 2021.

La dépense de mise à disposition de services communautaires par GBM suite au transfert de la compétence Voirie s'élève à 210 K€.

- Les charges financières s'élèvent à 2,08 M€ contre 2,28 M€ en 2019, en baisse de 0,2 M€, sous l'effet conjugué de taux restés bas et d'un désendettement progressif (en 2015, le poste intérêts de la dette s'élevait ainsi à 3,5 M€).

- Les subventions de fonctionnement versées se montent à 18,1 M€ contre 17,7 M€ en 2019.

9,6 M€ concernent la subvention au CCAS qui est en augmentation de +1,1 % par rapport à 2019 (+1,5 % à périmètre constant sans effet des flux de mise à disposition entre les 2 collectivités). Avec la crise sanitaire, le Centre Communal d'Action Sociale est en première ligne pour répondre aux difficultés sociales des personnes les plus vulnérables et à l'isolement des personnes notamment des plus âgées.

Les subventions hors CCAS représentent 8,5 M€ : elles sont en hausse de CA à CA de 2,6 %.

2,4 M€ concernent le domaine des sports avec notamment 1,7 M€ et 0,4 M€ respectivement au titre du sport de haut niveau et celui amateur, intégrant le plan de soutien mis en place.

Les subventions dans le domaine culturel représentent 2,3 M€ avec notamment celles octroyées à la Rodia (0,54 M€), au Centre Dramatique National de Franche Comté (0,53 M€) et au Festival de Musique (0,15 M€).

En matière de vie des quartiers, 1,9 M€ correspondent notamment aux subventions aux 4 maisons de quartier associatives (0,75 M€), aux Francas du Doubs (0,67 M€) dans le cadre de la participation financière annuelle de la Ville au Contrat de DSP de gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse et à différentes associations bisontines dans le cadre de la vie associative (0,14 M€) pour une aide au fonctionnement général.

Parmi les autres subventions, il convient de citer celle au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal (0,38 M€), au titre du Tourisme (0,33 M€ dont 0,3 M€ au bénéfice de l'Office du Tourisme), de la Tranquillité Publique notamment pour les actions dans les quartiers prioritaires (0,3 M€), du Commerce (0,25 M€ avec 0,22 M€ pour l'Office de Commerce) et de la Petite Enfance (0,26 M€ pour l'Antenne Petite Enfance, la Maison Verte).

- Les dépenses à évolution contrainte s'élèvent à 31,1 M€ et sont en baisse de 0,55 M€ par rapport à 2019.

L'attribution de compensation (AC) négative versée par la Ville à Grand Besançon Métropole calculée au regard des transferts de compétences et mutualisations de services communs s'élève à 13,1 M€. Les modalités et résultats de calcul, tels que validés en fin d'année 2020 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), afférents au montant définitif d'AC 2020 au vu du Compte administratif 2019 et à celui des transferts de charges prévus en 2021 ont fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal du 28 janvier 2021.

Les contingents et participations obligatoires (5 M€) comprennent d'une part, les contributions aux organismes de regroupement auxquels la Ville adhère (EPCC 2 Scènes : 1,8 M€, EPCC ISBA : 1,4 M€, SM Orchestre Victor Hugo : 0,8 M€ ...) et d'autre part, le forfait communal aux écoles privées (écoles maternelles : 0,5 M€ et écoles élémentaires : 0,4 M€).

Le poste Energie s'élève à 5,2 M€ et connaît une évolution de + 4,7 % par rapport à 2019. La réalisation de l'exercice 2020 reste toutefois dans la moyenne constatée sur la période 2015-2019 (5,1 M€) grâce notamment aux résultats des actions en matière de maîtrise énergétique et malgré des hausses importantes de tarifs notamment en 2019.

L'alimentation dédiée à la restauration scolaire s'élève à 1,06 M€, soit une baisse de -0,36 M€ par rapport à 2019 du fait du confinement (la prévision du BP 2020 avait été diminuée de - 0,3 M€). Ce poste prend en compte également les fournitures de repas en liaison froide à partir de septembre 2020 dans les restaurants scolaires Dürer et Granvelle.

Les contrats de prestations de services (pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et de la fourrière) pour 1,06 M€, **les loyers et charges locatives de locaux** avec 0,94 M€ (en constante baisse depuis 2014), **les dépenses d'eau et d'assainissement des bâtiments pour** 0,62 M€ (comprenant l'eau des piscines) sont les autres postes les plus importants.

Il convient également de souligner que l'intégralité de **l'enveloppe des dépenses imprévues** dotée initialement au BP 2020 de 1,5 M€ a été consommée au cours de l'exercice afin de financer des décisions prises en matière d'accompagnement et de soutien dans la lutte contre la crise sanitaire.

- Les crédits courants des services s'élèvent à 13,4 € contre 11 M€ en 2019 et sont réalisés à hauteur de 88,1 %.

Ils sont en nette augmentation par rapport à 2019 du fait là aussi de la crise sanitaire (+2,4 M€).

En effet, plus de 3 M€ ont été inscrits au cours des différentes étapes budgétaires notamment dès le BP 2020 avec 2,8 M€ pour permettre le financement des acquisitions de masques et de produits de désinfection (avec une subvention de l'Etat de 0,4 M€ pour l'achat de masques pour la population et un remboursement suite à préfinancement de dépenses par la Ville de GBM, le CCAS et autres budgets annexes pour 0,9 M€).

Parallèlement, la Ville s'est dotée de matériel et de fournitures de désinfection et de sécurisation, pour permettre la réouverture des équipements, écoles, crèches, piscines, musées dès que cela a été possible.

- Les charges exceptionnelles de 0,21 M€ comprennent un montant de 83 K€ au titre de l'aide consentie pendant le premier confinement sous forme de chèques alimentation aux familles à faibles revenus pour les enfants fréquentant la restauration scolaire.

64 K€ concernent également les aides aux familles dans le cadre notamment des tickets loisirs sports et vacances.

La baisse constatée par rapport à 2019 s'explique par le fait que les réalisations 2019 comprenaient le reversement à GBM de l'excédent de fonctionnement du budget Chauffage urbain (1,27 M€) suite au transfert de compétence intervenu en début d'exercice.

2.2. La section d'investissement

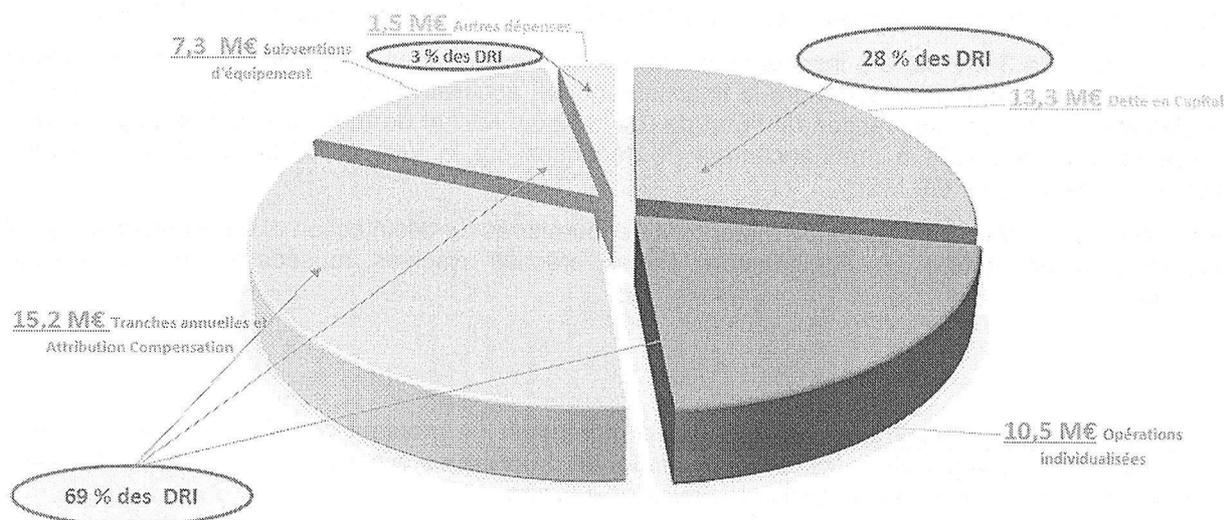
A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement totales s'élèvent au Compte administratif 2020 à 47,9 M€ contre 56,2 M€ en 2019, hors gestion active de la dette (5,1 M€) et autofinancement des investissements de n-1 (7,1 M€).

Elles sont réalisées à près de 64 %. 23,2 M€ ont fait également l'objet de restes à réaliser au titre de dépenses engagées en 2020 qui concernent en grande majorité des dépenses d'équipement, qui sont donc reportées sur l'exercice 2021.

Pour mémoire, en 2019, les dépenses d'investissement avaient été réalisées à hauteur de 68%. Si le taux 2020 est légèrement en retrait par rapport au taux 2019, du fait de la crise, il reste donc satisfaisant, notamment au regard des contraintes, et ce, d'autant plus que les engagements ont été pris, matérialisés par le biais des reports, pour confirmer l'effort en 2021.

Elles se répartissent comme suit :



Hors travaux en régie (0,7 M€ en 2020 contre 0,9 M€ en 2019), les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, représentent 33 M€.

Elles se décomposent en 21,7 M€ (contre 36,1 M€ en 2019) de dépenses directes, 7,3 M€ (contre 2,2 M€ en 2019) de subventions d'équipement versées, 3,9 M€ (idem qu'en 2019) d'attribution de compensation et 0,1 M€ d'opérations sous mandat.

Les opérations individualisées du Plan Pluriannuel d'Investissement représentent 10,5 M€ tandis que les tranches annuelles (programme de petits travaux) et les dépenses spécifiquement liées à la proximité représentent, y compris l'attribution de compensation relative à l'investissement Voirie, 15,2 M€.

A ce montant, il convient d'ajouter les travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement en décision modificative) qui se montent à 0,7 M€.

Les autres dépenses (1,5 M€) comprennent le reversement ou annulation de produit de taxe d'aménagement indûment perçue (0,4 M€), le paiement annuel de l'avance de trésorerie à la Caisse des Ecoles (0,15 M€) et la régularisation comptable (0,9 M€) pour apurement d'un compte non budgétaire ouvert dans la comptabilité du Trésorier du Grand Besançon et mouvementé en 2006 suite au changement de comptabilisation des Intérêts Courus Non Echus (délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2020).

Les dépenses d'investissement hors dette représentent ainsi 35,3 M€ en 2020, avec travaux en régie (contre 44,2 M€ en 2019).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 13,3 M€. L'augmentation de + 0,5 M€ par rapport à 2019, parallèlement à la diminution du montant des intérêts de la dette de -0,2 M€ constitue un signe du vieillissement de la dette communale.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement représentent au total 44,3 M€, y compris l'autofinancement des reports n-1 (hors gestion active de la dette et reprise des résultats), contre 43,4 M€ en 2019 : elles sont réalisées à hauteur de 86,7 % et font l'objet par ailleurs de 0,6 M€ de reports sur l'exercice 2021 au titre de recettes engagées.

Les principales recettes au titre de l'exercice 2020 sont les suivantes :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%	Montant
Amendes de police	1,28	1,15	1,17	2,06	1,87	1,22		-100,0%	-1,22
Taxe d'aménagement	0,42	0,92	0,69	0,69	1,25	2,34	0,74	-68,2%	-1,6
FCTVA	6,12	3,76	3,26	3,5	4,22	4,26	5,69	33,5%	1,43
Subventions d'investissement	6,97	6,91	3,84	3,81	6,91	7,1	6,12	-13,7%	-0,97
Autres recettes d'investissement	1,81	1,42	1,88	0,34	0,81	0,51	1,71	237,0%	1,2
TOTAL	16,61	14,16	10,85	10,4	15,07	15,43	14,27	-7,5%	-1,16
Emprunt	17,98	11,24	11,05	11,47	5,25	10,11	10,01	-0,9%	-0,1

Le FCTVA 2020 s'élève à 5,7 M€ en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2019 au vu de la forte réalisation des dépenses d'équipement en 2019 (dépenses éligibles n-1).

Les subventions reçues pour les projets Ville occupent avec 6,1 M€ (7,1 M€ en 2019) une part prépondérante des recettes d'investissement.

Le produit des amendes de police est perçu à compter de 2020 par Grand Besançon Métropole et **la taxe d'aménagement** s'établit à 0,74 M€, proche des montants 2015 à 2017 et après 2 années exceptionnelles en 2018 et 2019. Les impacts de la crise sur cette taxe devraient se faire sentir à compter de 2021 et 2022, les paiements intervenant avec un décalage de 12 puis 24 mois après le permis de construire.

Les autres recettes d'investissement sont constituées principalement des remboursements d'une part, de SAIEMB logement (1 M€) de l'avance en compte courant d'associé consentie en 2016 et d'autre part, de la Caisse des Ecoles pour l'avance de trésorerie octroyée en début d'année. Une recette de 300 K€ au titre du paiement échelonné (dernière échéance) de la cession du réseau câblé est également constatée sur l'exercice.

La mobilisation d'emprunts nouveaux s'élève à 10,0 M€, montant quasi égal à celui de 2019. Avec un remboursement de dette en capital de 13,3 M€, l'encours de la dette connaît une nouvelle baisse de 3,3 M€ pour s'établir à 106,9 M€ (pour mémoire en 2014, l'encours de dette s'élevait à 125,3 M€).

Le financement de l'investissement de 2014 à 2020 est le suivant :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors dette hors travaux en régie	46,6	34,9	33,3	33,2	37,5	43,3	34,5
Recettes d'investissement hors emprunt	15,7	15,0	15,5	16,6	26,4	33,3	34,3

Epargne brute (avec excédent n -1)	34,8	34,9	33,7	38,0	44,6	41,6	34,9
Remboursement dette en capital	12,8	13,4	12,6	13,3	12,6	12,8	13,3
Emprunt	18,0	11,2	11,1	11,5	5,3	10,1	10
Endettement	5,2	-2,2	-1,6	-1,8	-7,3	-2,7	-3,3
<i>Résultat avant reports</i>	9,1	12,8	14,3	19,6	26,2	28,9	31,4
Résultat après report	8,2	8,2	8,2	8,2	8,3	8,8	8,7

En 2020, l'investissement hors dette est financé à 29 % par emprunt.

3. Les résultats des budgets annexes

Le budget général compte cinq budgets annexes : en plus des budgets Forêts et Archéologie Préventive, deux autres sont liés à des zones d'activité (Edison et Brès) et le dernier est dédié à un lotissement (Montarmots).

Quatre (Forêts, Edison, Brès et Montarmots) sont totalement assujettis à la TVA et un seul (Archéologie Préventive) l'est partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées hors taxes, à défaut TTC.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée en déduisant le cas échéant le montant des travaux en régie des dépenses de fonctionnement et en les additionnant aux dépenses d'investissement.

3.1. Le Budget Forêts.

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville.

Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglans, ont mobilisé 150 K€ (y compris travaux en régie pour 80 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) représentent 301 K€ avec pour principal poste de dépenses les charges de personnel qui s'élèvent à 191 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) s'élèvent à 182 K€ avec notamment les ventes de bois, principale recette de ce budget, qui ont généré un encaissement de 177 K€.

En fonction de ces éléments et pour couvrir l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement (y compris dépenses d'ordre), la subvention versée par le budget principal pour équilibrer ce budget s'élève en 2020 à 276 K€ (229 K€ en 2019).

Les résultats de clôture 2020 font apparaître un excédent d'investissement de 331 K€, qui sera repris au budget 2021 lors du vote de la décision modificative n° 1 prévu à cette même séance. Sur cette somme, 154 K€ sont affectés à la couverture du déficit des restes à réaliser 2020. **La section de fonctionnement dégage un solde nul du fait de l'encaissement de la participation à l'équilibre.**

3.2. Le Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocages des projets d'aménagement urbain. Il a notamment pour mission de :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon,
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

En 2020, l'activité opérationnelle du service a été marquée par la réalisation de cinq diagnostics archéologiques (site Saint-Jacques, rues de Trépillot, de l'Amitié, Amédée Thierry et avenue Clémenceau), de quatre études archéologiques du bâti (chambrée de la Citadelle, bastion de l'archevêque, église Notre-Dame et prieuré de Mouthier Haut-Pierre) et de quatre fouilles archéologiques en centre-ville dans le cadre de l'aménagement de points d'apport volontaire de déchets.

En plus de ces travaux, le service a travaillé sur de nombreux sujets de recherche et de valorisation avec notamment :

- la poursuite de la collaboration avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, notamment dans le cadre du Programme Collectif de Recherche *Vesontio Christiana*,
- la poursuite de la résidence de recherche (suivi de thèse en collaboration avec la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement),
- la participation à la réalisation de l'exposition « Le Passé des Passages » au Musée des Beaux-Arts, de juin 2020 à mars 2021 sur les fouilles opérées lors des travaux des passages Pasteur,
- la poursuite du travail sur « Vesontio 2020 », grand projet culturel transversal à destination du grand public qui a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine bisontin et l'archéologie impliquant de nombreux partenaires internes et externes.

Hors reprise des excédents, les recettes réelles s'élèvent 281 K€ et concernent quasi-exclusivement la section de fonctionnement. Elles proviennent du produit des fouilles (145 K€), d'une subvention versée par la DRAC (13 K€) liée aux diagnostics archéologiques réalisés par le service et d'une participation à l'équilibre versée par le budget principal (122 K€).

Les dépenses réelles s'élèvent à 287 K€ et sont principalement dédiées à la section de fonctionnement (28 K€ concernent l'investissement avec l'achat de matériel technique). Cette dernière se compose pour l'essentiel de frais de personnel (203 K€) et de contrats de prestations de services avec des entreprises pour la réalisation de travaux archéologiques (24 K€).

Les résultats de clôture 2020 font apparaître un excédent d'investissement de 18 K€ et un excédent de fonctionnement de 7 K€ (après encaissement de la participation à l'équilibre du budget principal). L'excédent global ainsi dégagé, soit 25 K€, permet la couverture intégrale du déficit des restes à réaliser de 2020. Ces résultats ont été repris au budget 2021 lors du vote du budget primitif.

3.3. Le Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Cette zone d'activités gérée en régie municipale, a été créée par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

Ce budget a fait l'objet d'un transfert au Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017. Ce budget annexe est toutefois conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

En 2020, aucune vente n'est intervenue.

Par conséquent, les résultats de clôture 2020 font apparaître un déficit d'investissement de 101 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2019. La section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2021.

3.4. Le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Cette autre zone d'activités, gérée également en régie municipale a été créée par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

Ce budget a fait l'objet d'un transfert au Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017. Tout comme le budget annexe ZA Thomas Edison, ce budget annexe est conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

En 2020, aucune vente n'est intervenue.

Par conséquent, les résultats de clôture 2020 font apparaître un déficit d'investissement de 210 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2019. La section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2021.

3.5. Le Budget Lotissement Montarmots

Ce lotissement à vocation d'habitat, géré lui aussi en régie municipale a été créé par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

En 2020, 26 K€ de dépenses ont été mobilisées pour la poursuite de la viabilisation du lotissement. Parallèlement, des ventes de terrains (commercialisation des parcelles) sont intervenues pour 149 K€.

De ce fait, les résultats de clôture 2020 font apparaître un besoin d'autofinancement de la section d'investissement de 176 K€ qui sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2021, alors que la section de fonctionnement dégage un résultat nul.

LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- Les prévisions
- Les réalisations
- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement
- Les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement				
Dépenses	100 087 311,88	70 548 993,65		23 249 537,18
Recettes	100 087 311,88	71 801 705,52		591 195,94
Fonctionnement				
Dépenses	175 186 732,57	148 990 028,40	3 857 181,06	0,00
Recettes	175 186 732,57	179 085 452,52	245 164,34	0,00
BUDGETS ANNEXES				
Investissement				
Dépenses	1 338 268,01	819 021,20		178 537,20
Recettes	1 338 268,01	679 745,78		0,00
Fonctionnement				
Dépenses	1 890 450,43	988 644,63	14 563,92	153 922,37
Recettes	1 890 450,43	995 458,03	0,00	641 650,93

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- Les mouvements budgétaires
- Les mouvements réels
- Les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	1 252 711,87	30 095 424,12	31 348 135,99
FORETS	330 609,49	0,00	330 609,49
ZA THOMAS EDISON	-101 213,18	0,00	-101 213,18
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	17 843,65	6 813,40	24 657,05
ZA MADELEINE BRES	-210 477,75	0,00	-210 477,75
LOTISSEMENT MONTARMOTS	-176 037,63	0,00	-176 037,63
TOTAUX	1 113 436,45	30 102 237,52	31 215 673,97

Dans un dernier tableau, sont récapitulées les réalisations tous budgets confondus des deux derniers exercices et leurs évolutions, hors gestion active de la dette (5 083 670 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (25 190 881,24 €).

REALISATIONS TOUS BUDGETS CONFONDUS

	2019	2020	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	71 129 809,35	55 713 948,00	-15 415 861,35	-21,7
Dépenses de fonctionnement	133 962 727,73	135 358 188,64	1 395 460,91	1,0
Dépenses totales	205 092 537,08	191 072 136,64	-14 020 400,44	-6,8
Recettes d'investissement	57 853 457,33	51 822 036,02	-6 031 421,31	-10,4
Recettes de fonctionnement	175 802 799,51	170 465 774,59	-5 337 024,92	-3,0
Recettes totales	233 656 256,84	222 287 810,61	-11 368 446,23	-4,9

Conformément à l'article L 212-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au budget 2021 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de procurations de vote : 12

Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes :

Pour : 54

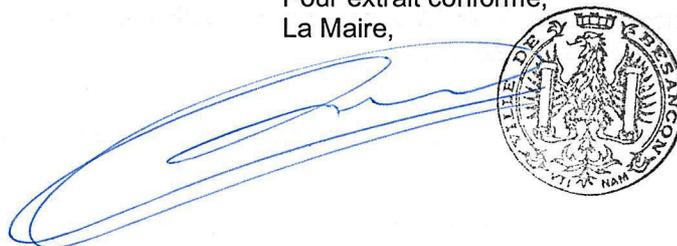
Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Date de la convocation : 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif de la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

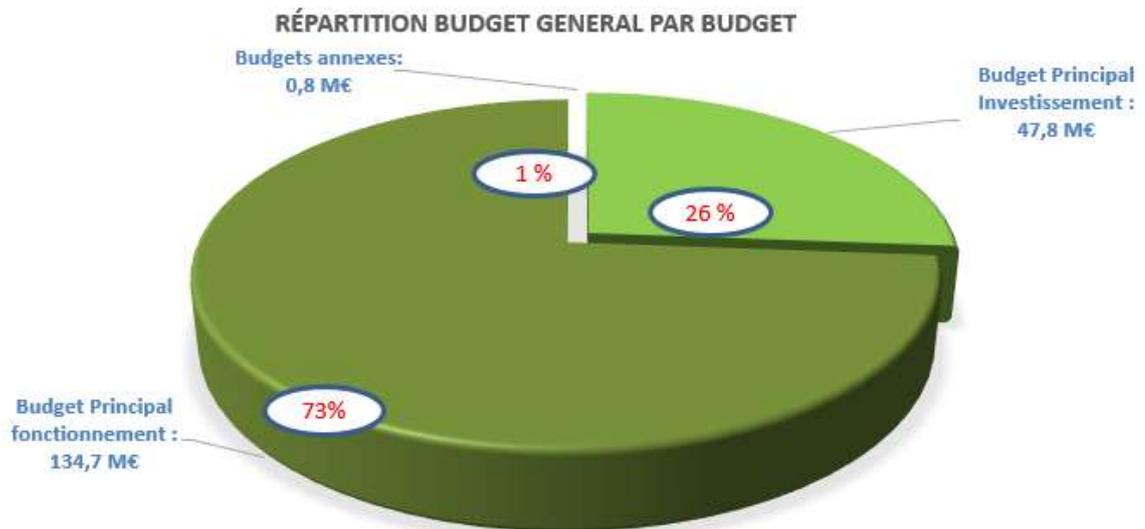
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA VILLE DE BESANCON

Le budget général de la Ville compte 6 budgets en 2020 : un budget principal et 5 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, 3 zones d'activités/lotissement.

Hors gestion active de la dette (équilibrée en recettes et en dépenses) et reprises de résultats, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 183,3 M€.

Les dépenses d'investissement représentent près de 48 M€ dont 33,1 M€ au titre des dépenses d'équipement et 13,3 M€ pour le remboursement de la dette en capital. Le fonctionnement s'établit quant à lui à 135,4 M€ et est en augmentation de +1 % par rapport à 2019.

La part du budget principal s'élève à 182,5 M€, les budgets annexes représentant quant à eux 0,8 M€.



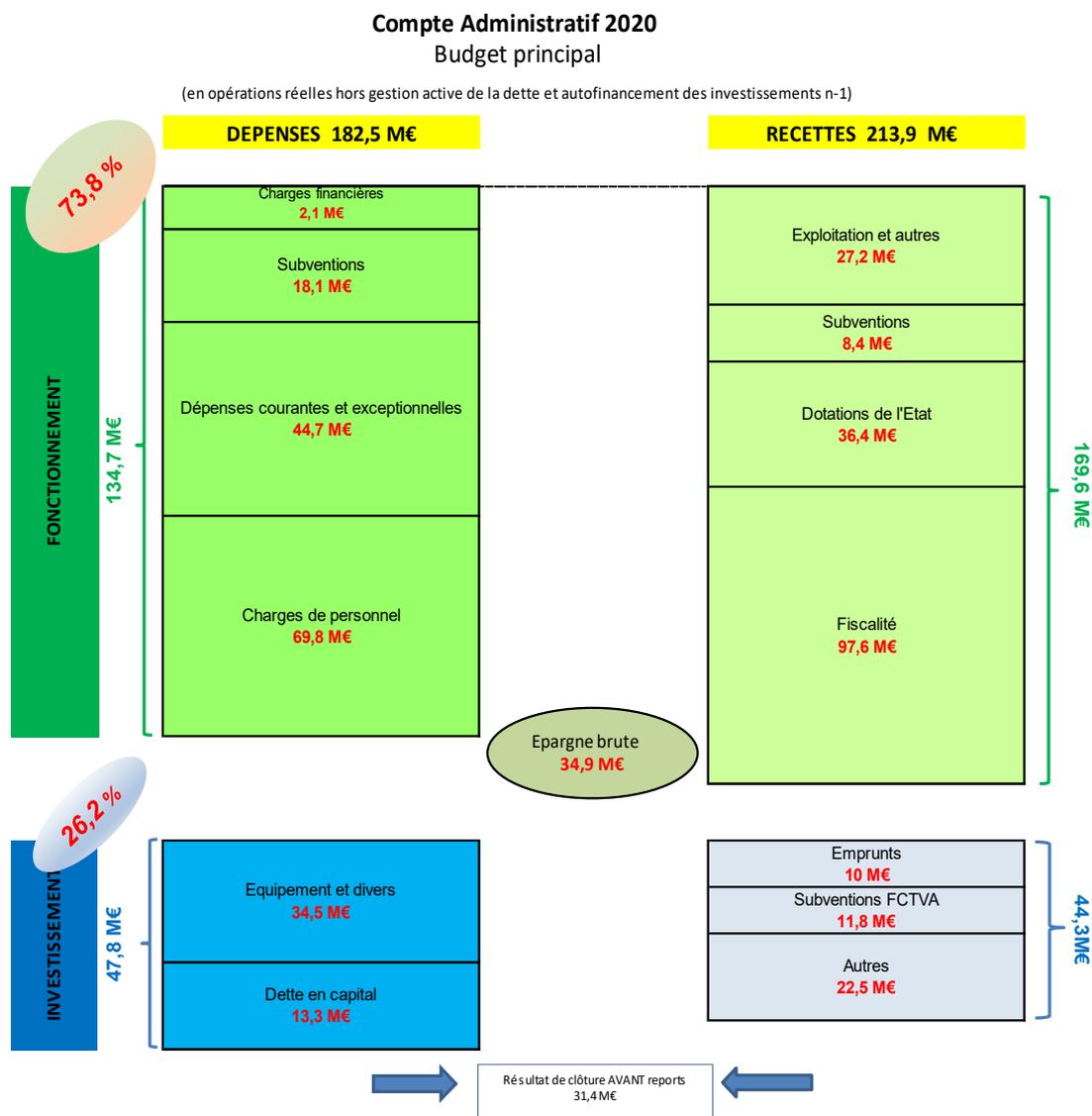
Le budget 2020 a été marqué par les impacts de la crise sanitaire qui représentent pas moins de 7,5 M€ de pertes de recettes et de dépenses supplémentaires principalement en fonctionnement. En effet, depuis le mois de mars 2020 et tout au long de l'année, la Ville a assumé un rôle majeur en termes de protection de la population, de sécurisation des espaces, de lutte contre la propagation de la pandémie, puis en termes de soutien à l'économie, aux commerces et au secteur associatif.

En 2020, le Conseil municipal a également décidé de stabiliser les taux de fiscalité directe, comme depuis 2011. Il s'agit d'un choix déterminant pour le maintien du pouvoir d'achat des habitants et alors même que les impacts de la crise sanitaire se faisaient lourdement ressentir sur les finances de la Ville.

Parallèlement, de nombreux projets ont été menés, comme par exemple l'extension de la capacité de restauration scolaire et l'amélioration de l'accueil en périscolaire, la réhabilitation de l'école Dürer, l'achèvement de la restructuration du pôle des Tilleuls, le lancement opérationnel du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) sur le quartier prioritaire de Planoise, la conception du programmation de rénovation énergétique de 5 gymnases, de premiers travaux de lutte contre la chaleur dans les écoles, la rénovation du complexe sportif de Rosemont, la réfection de la signalétique piétonne et touristique en Centre-Ville ou les restaurations de patrimoine (Vauban, Hôtel de Ville...).

Les dépenses réelles du budget principal s'établissent à 47,8 M€ en investissement et à 134,7 M€ en fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors dette (y compris travaux en régie) s'établissent à 35,3 M€, dont **33 M€ pour les dépenses réelles d'équipement**. Le remboursement de la dette en capital (13,3 M€) est une nouvelle fois supérieur au recours à l'emprunt (10, M€) ce qui aboutit à une diminution de l'encours de dette de 2019 à 2020 de 110,2 M€ à 106,9 M€ (pour mémoire en 2014, l'encours de dette s'élevait à 125,3 M€).



L'épargne brute, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement de l'investissement. Elle s'élève en 2020 à 34,9 M€ (contre 41,6 M€ en 2019). Cette baisse s'explique par les répercussions de la crise sanitaire sur les finances de la Ville.

LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits réalisés en 2020 et par rapport à la population totale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source FSL : compte administratif 2019). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler).

Les encours de dette au 31 décembre 2020 s'établissent comme suit :

- . Budget principal : 106 889 531,24 €
- . Budget Forêts : 3 613,99 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur. A partir de 2016, la Ville a fait le choix d'une neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propre à la Ville et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens de la commune.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2020 s'élève à 69 489 186,61 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 10,91 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

(1) = Etats propres au Compte administratif

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489	
SPL Territoire 25	1 310 897	1 507 944	1 507 950	1 507 947	2 177 888	1 192 067	203 527					
ADAPEI	210 917	210 917	210 917	126 283	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	21 461	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890
ELIAD	19 979	19 979	19 979	3 330								
Soliha Doubs, Côte d'Or et Territoire de Belfort	86 301	86 205	86 205	86 205	86 205	86 205	86 205	61 266				
Emmaus	7 149	7 063	6 980	6 899	6 821	6 745	6 671	6 599	6 529	2 637		
Association "Les Hospices Protestants"	16 976											
Fondation Arc-en-Ciel	66 746	84 061	84 027	82 446	77 779	58 744	58 716	58 687	58 659	58 630	58 602	58 574
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168	
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 902	10 769	10 638	10 510	10 383	10 260	10 138	10 019	9 903	9 788	9 676	9 565
Sedia	47 396	133 991	203 459	204 378	205 320	206 342	118 203	30 111	31 253	32 460		
SEM Micropolis	43 429	43 032	42 634	42 237	41 839	41 441	41 044	40 646	40 249			
La Maison du Peuple	8 236	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	1 662	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Adoma	131 694	129 635	127 629	103 835	77 770	75 916	68 260	66 500	64 785			
Grand Besançon Habitat - OPH du Grand Besançon	1 715 267	1 526 101	1 506 686	1 495 021	1 492 260	1 490 903	1 398 599	1 253 743	1 233 348	851 051	574 069	503 476
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	799 618	730 184	718 359	619 739	617 923	560 649	496 365	457 191	438 021	431 526	429 443	389 098
NEOLIA	1 573 873	1 154 258	1 075 271	996 471	963 810	944 871	922 513	916 085	914 865	913 676	912 516	911 385
AKTYA L'Immobilier du Grand Besançon	257 232	219 924	178 787	178 787	178 787	178 787	178 787	178 787	178 787	163 598	163 598	163 598
SAIEMB Logement	1 276 756	1 209 574	1 052 309	1 047 671	1 043 119	1 038 652	891 546	731 352	684 419	626 381	625 709	457 191
ICF HABITAT NORD-EST	47 289	46 193	45 063	43 962	42 887	41 839	40 816	39 818	38 845	37 895	36 969	36 065
TOTAL GENERAL	7 884 504	7 399 563	7 156 626	6 835 451	7 400 594	6 311 224	4 899 194	4 228 609	4 077 466	3 505 447	3 119 321	2 676 035

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													
SPL Territoire 25													
ADAPEI	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036				
ADDSEA	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890	20 890			
ELIAD													
Soliha Doubs, Côte d'Or et Territoire de Belfort													
Emmaus													
Association "Les Hospices Protestants"													
Fondation Arc-en-Ciel	58 545	54 359	2 225										
Mutualité Française du Doubs													
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	9 457	9 351	6 282	6 251	6 220	6 190	6 159	6 129	6 099	4 554			
Sedia													
SEM Micropolis													
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	4 767					
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	18 286						
Adoma													
Grand Besançon Habitat - OPH du Grand Besançon	476 942	378 818	378 646	203 562	172 634	128 322	92 955	67 913	67 719	67 573	60 980	55 818	46 865
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	387 324	272 131	233 964	234 006	234 049	234 092	234 135	221 355	204 944	204 944	51 236		
NEOLIA	906 838	905 814	878 251	877 938	810 353	717 615	717 615	717 615	699 611	690 607	690 607	690 607	690 607
AKTYA L'Immobilier du Grand Besançon	163 598	143 430	116 717	104 513	46 930	11 733							
SAIEMB Logement	103 226	102 593	101 971	100 550	85 321	55 168	54 587	54 016	53 454	20 832	20 832		
ICF HABITAT NORD-EST	35 184	34 324	16 000	15 616	15 241	14 875	14 519						
TOTAL GENERAL	2 288 196	2 047 902	1 881 138	1 689 518	1 517 831	1 315 077	1 265 390	1 190 757	1 101 753	1 009 400	823 654	746 425	737 472

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													732 132
SPL Territoire 25													9 408 220
ADAPEI													2 377 221
ADDSEA													460 146
ELIAD													63 267
Soliha Doubs, Côte d'Or et Territoire de Belfort													664 798
Emmaus													64 091
Association "Les Hospices Protestants"													16 976
Fondation Arc-en-Ciel													920 800
Mutualité Française du Doubs													1 736 739
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte													189 243
Sedia													1 212 912
SEM Micropolis													376 550
La Maison du Peuple													160 105
Secours Populaire Français													359 072
Adoma													846 023
Grand Besançon Habitat - OPH du Grand Besançon	44 050	43 481	43 351	43 224	43 099	42 977	42 857	41 902	34 897	16 846	8 399	5 519	17 649 869
OPH du Département du Doubs - Habitat 25													9 200 298
NEOLIA	435 156	269 226	213 916	213 916	213 916	213 916	213 916	213 916	213 915	209 605	198 546	52 918	24 856 533
AKTYA L'Immobilier du Grand Besançon													2 806 380
SAIEMB Logement													11 437 229
ICF HABITAT NORD-EST													643 401
TOTAL GENERAL	479 206	312 707	257 267	257 139	257 015	256 892	256 773	255 817	248 812	226 450	206 945	58 436	86 182 007

Ville de
Besançon

VILLE DE BESANCON

**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2020**

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
10	01	10226	31342	TAXE D'AMENAGEMENT	30100	30100		2 250,00 €
					<i>Sous-total de la nature 10226 TAXE D'AMENAGEMENT : 2 250,00 €</i>			
					<i>Sous-total du chapitre 10 : 2 250,00 €</i>			
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
16	01	165	33895 00501	DOMAINE DE L'URBANISME	10042	10042	00501	1 000,00 €
					<i>Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 1 000,00 €</i>			
					<i>Sous-total du chapitre 16 : 1 000,00 €</i>			
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
20	251	2031	33762 00502	DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	1 450,00 €
20	824	2031	16722 004805	SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	85 620,00 €
20	824	2031	16723 004806	SITE VAUBAN	30100	30100	004806	97 728,00 €
20	824	2031	16728 00612	AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	134 684,87 €
20	824	2031	16729 0095010	AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	29 000,00 €
20	824	2031	28995 0015001	NPRU PLANOISE-GRETTE	30100	30100	0015001	153 477,07 €
20	824	2031	31440 0017012	ETUDES PREALABLES AUX OP. D'URBA.	30100	30100	0017012	28 648,00 €
20	824	2031	33743 0018005	ETUDES HABITAT CENTRE VILLE	30100	30100	0018005	12 545,40 €
20	93	2031	28812 00540	DOMAINE ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	39 063,00 €
					<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 582 194,34 €</i>			
20	020	2051	24840 00505	DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	63 189,50 €
20	020	2051	35001 00505A	DP - DOMAINE INFORMATIQUE	10100	10100	00505A	18 984,00 €
20	110	2051	31425 0012018	VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	10 000,00 €
20	112	2051	31436 00517	DOMAINE DE LA SECURITE	10500	10500	00517	9 000,00 €
20	823	2051	31328 0098013	REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0098013	20 000,00 €
					<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 121 173,50 €</i>			
					<i>Sous-total du chapitre 20 : 703 367,84 €</i>			
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
204	23	204112	35086 00502	DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	20200	20200	00502	50 000,00 €
					<i>Sous-total de la nature 204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 50 000,00 €</i>			
204	020	2041511	26217 0013001	MUTUALISATION TIC	10100	10100	0013001	25 277,37 €
204	824	2041511	33910 0019029	CAMPUS BOULOIE	30100	30100	0019029	34 000,00 €
					<i>Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 59 277,37 €</i>			
204	822	2041512	33751 0019004	CREATIONS / REQUALIFICATION VOIRIE	35000	35000	0019004	569 847,72 €
204	822	2041512	33763 0019016	GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT (GMR)	35000	35000	0019016	75 464,08 €
204	824	2041512	33919 0015001H	NPRU PLANOISE - REQUALIF VOIRIE FDC GBM	30300	30300	0015001H	58 867,75 €
					<i>Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 704 179,53 €</i>			
204	824	204181	33916 0017012	ETUDES PREALABLES AUX OP. D'URBA.	30100	30100	0017012	50 000,00 €
					<i>Sous-total de la nature 204181 AUTRES ORG PUBLICS BIENS MOB, MAT ET ETUDES : 50 000,00 €</i>			
204	40	20421	32555 00508	DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00508	16 250,00 €
204	422	20421	24969 00509	DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	14 468,00 €
					<i>Sous-total de la nature 20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 30 718,00 €</i>			
					<i>Sous-total du chapitre 204 : 894 174,90 €</i>			
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
21	824	2111	16756 004814	POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	3 800,00 €
21	824	2111	16757 00501	DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	268 000,91 €
21	824	2111	24932 00612	AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	110 100,00 €
					<i>Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 381 900,91 €</i>			
21	824	2112	16764 00501	DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	22 468,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					GestL	Util	Opération	
		2112		Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 22 468,00 €				
21	824	2115	16767	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	24 103,26 €
21	824	2115	16769	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	31 200,30 €
21	824	2115	19180	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	34 251,23 €
21	824	2115	23519	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	89 200,00 €
21	824	2115	27563	003603B - -GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS NORD ET SUD	30100	30100	003603B	32 500,00 €
21	824	2115	33878	0015001E - NPRU PLANOISE-ACQUISITIONS	30100	30100	0015001E	47 958,84 €
21	824	2115	33932	004805 - SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	3 765,04 €
21	824	2115	35050	0015001J NPRU PLANOISE EQUIPEMENTS PROXI ACQUISITIONS	30100	30100	0015001J	156 065,34 €
		2115		Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 419 044,01 €				
21	823	2121	17242	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	1 333,75 €
		2121		Sous-total de la nature 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES : 1 333,75 €				
21	026	2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	5 050,39 €
21	112	2128	35030	0020010 - FOURRIERE MUNICIPALE TRAVAUX	35000	35000	0020010	200,00 €
21	211	2128	20783	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	2 133,66 €
21	212	2128	20784	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	1 401,60 €
21	212	2128	34998	00502B - DP - DOMAINE ENSEIGNEMENT LUTTE CHALEUR	34000	34000	00502B	161 582,00 €
21	412	2128	20785	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	93 080,08 €
21	823	2128	20789	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	186 253,14 €
21	823	2128	20790	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	18 041,15 €
21	823	2128	28813	00550-DOMAINE DE LA BIODIVERSITE	34000	34000	00550	37 978,86 €
21	823	2128	33834	0019010 - LUTTE CONTRE ILOTS DE CHALEUR	34000	34000	0019010	15 084,96 €
21	823	2128	35070	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	8 224,00 €
		2128		Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 529 029,84 €				
21	026	21316	28931	0096040 - CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE - EXTENSION	30300	30300	0096040	385 842,57 €
		21316		Sous-total de la nature 21316 CONSTRUCTIONS - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE : 385 842,57 €				
21	020	2135	20428	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	10042	10042	00501	230 000,00 €
21	020	2135	20685	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	44 728,71 €
21	020	2135	20688	009026-FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026	66 000,00 €
21	020	2135	20733	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	175 232,62 €
21	020	2135	20737	0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE	33000	33000	0089134	30 486,10 €
21	020	2135	28959	0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	32000	32000	0076128	76 620,44 €
21	020	2135	28968	006032F - RAMGT HOV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F	8 298,53 €
21	020	2135	33815	0019020 - RENOVATION ECLAIRAGE BATIMENTS	30900	30900	0019020	807,79 €
21	020	2135	33933	00583 - MOUVEMENTS SERVICES CENTRE VILLE	33000	33000	00583	7 616,61 €
21	020	2135	35161	00501 - DOMAINE URBANISME ET ACTION FONCIERE	10500	10500	00501	154 700,00 €
21	110	2135	25097	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	50 000,00 €
21	211	2135	20739	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	285 702,38 €
21	212	2135	20740	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	49 274,95 €
21	213	2135	20691	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	89 740,06 €
21	213	2135	20741	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	384 698,67 €
21	213	2135	30150	00502A - DP - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502A	446 595,20 €
21	213	2135	35007	00502B - DP - DOMAINE ENSEIGNEMENT LUTTE CHALEUR	33000	33000	00502B	189 280,36 €
21	313	2135	20745	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	177 737,43 €
21	321	2135	20746	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	23 751,31 €
21	322	2135	20747	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	144 784,78 €
21	322	2135	29089	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	54000	54000	00509	87 039,00 €
21	324	2135	20748	0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0089133	98 229,10 €
21	324	2135	20748	0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	286 622,33 €
21	324	2135	33882	0019028 - DP-EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0019028	14 308,30 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Chap.	Fct.	Nature	n°LC	Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	324	2135	35076	0013014A-MUSEE RESIST ET DEPORTAT : RENOVATION	33000	33000	0013014A	27 656,99 €
21	411	2135	20750	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	109 079,24 €
21	411	2135	32527	00506A - DP-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506A	75 000,00 €
21	411	2135	33814	0019019 - RENOVATION ENERGETIQUE GYMNASES	30900	30900	0019019	2 146 609,06 €
21	411	2135	35013	0020006 --POLE SPORTIF MONTBOUCONS	33000	33000	0020006	291 267,28 €
21	412	2135	20751	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	25 100,40 €
21	413	2135	20752	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	50 230,39 €
21	422	2135	20754	0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	33000	33000	0090006	190 700,59 €
21	422	2135	20755	0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	33000	33000	0090007	74 998,11 €
21	521	2135	28960	00520 --MISE EN ACCESSIBILITE	33000	33000	00520	717 798,07 €
21	521	2135	35093	00520B - AGENDA ACCESSIBILITE AD'AP - 2E PHASE	33000	33000	00520B	1 017 030,29 €
21	64	2135	20759	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	14 083,72 €
21	64	2135	22218	002612-MAÎTRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	1 150,64 €
21	64	2135	31351	00504A - DP DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504A	13 795,18 €
21	64	2135	35008	00504B --DP - DOMAINE ACTION SOCIALE LUTTE CHALEU	33000	33000	00504B	40 201,58 €
21	824	2135	32607	004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30100	30100	004813	8 899,00 €
21	824	2135	33764	0019006 - MARCHÉ PLACE REVOLUTION - REQUALIFICATION	35000	35000	0019006	13 825,20 €
21	93	2135	28811	00540-DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	10 026,37 €
		2135	Sous-total de la nature 2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS : 7 949 726,78 €					
21	822	2152	20822	008016-OUVRAGES D'ART	35000	35000	008016	145 657,80 €
		2152	Sous-total de la nature 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE : 145 657,80 €					
21	824	21534	22180	0010019-FRAIS DE RACCORDEMENT EXTENSION RESEAU ELECT	30100	30100	0010019	31 609,82 €
		21534	Sous-total de la nature 21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION : 31 609,82 €					
21	020	21538	15567	0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE BESANCON LUMIERE (L.U.M.I.)	10100	10100	0095069	62 075,60 €
		21538	Sous-total de la nature 21538 AUTRES RESEAUX : 62 075,60 €					
21	813	21578	17331	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	558,60 €
		21578	Sous-total de la nature 21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE : 558,60 €					
21	020	2158	17037	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	30 781,36 €
21	020	2158	28837	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	33000	33000	00510	62 260,45 €
21	020	2158	29080	0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	32000	32000	0076128	15 840,15 €
21	213	2158	28840	00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	18 415,30 €
21	313	2158	28839	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	3 480,37 €
21	324	2158	31293	0096025 - BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	855,02 €
21	411	2158	28841	00506 - DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	6 097,02 €
21	413	2158	31294	00506 - DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	2 037,84 €
21	422	2158	28838	00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	32 905,03 €
21	521	2158	28987	00520 - MISE EN ACCESSIBILITE	33000	33000	00520	3 037,81 €
21	64	2158	28920	00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	6 914,59 €
21	813	2158	35014	0020007 -- TOILETTES PUBLIQUES	35000	35000	0020007	90 000,00 €
21	823	2158	17244	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	23 009,16 €
21	95	2158	33745	0019007 - SIGNALÉTIQUE COMMUNICATION CŒUR DE VILLE	10036	10036	0019007	29 040,00 €
		2158	Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 324 674,10 €					
21	312	2161	35138	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	10032	10032	00509	50 000,00 €
		2161	Sous-total de la nature 2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART : 50 000,00 €					
21	321	2162	17587	0089032-OUVRAGES	45000	45000	0089032	18 779,40 €
21	322	2162	23694	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	25 600,84 €
21	322	2162	23734	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52300	52300	00509	11 748,96 €
21	324	2162	34997	0013014A-MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	54000	54000	0013014A	35 429,26 €
		2162	Sous-total de la nature 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES : 92 556,26 €					
21	020	2182	17038	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	392 743,21 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Chap	Fcl	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
2182				Sous-total de la nature 2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT : 392 743,21 €				
21	020	2183	15576	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	196 218,72 €
21	020	2183	31462	009026 - FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026	22 288,20 €
21	020	2183	35000	0089019A - DP - BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019A	2 484,00 €
21	322	2183	33821	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	42030	42030	00509	4 320,00 €
21	413	2183	29025	00506 - DOMAINE DES SPORTS	10100	10100	00506	3 471,16 €
21	422	2183	29060	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	766,80 €
2183				Sous-total de la nature 2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO. : 229 548,88 €				
21	020	2184	30258	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	32000	32000	00510	19 921,07 €
21	023	2184	20895	009025-CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025	29 467,00 €
21	213	2184	23510	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	11 414,98 €
21	251	2184	9630	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	389,26 €
21	312	2184	35084	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	10032	10032	00509	2 080,51 €
21	321	2184	17589	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509	19 130,88 €
21	322	2184	23695	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	12 284,40 €
21	322	2184	23735	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52300	52300	00509	8 000,00 €
21	64	2184	10500	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	14 580,24 €
2184				Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER : 117 268,34 €				
21	020	2188	15714	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	20100	20100	00510	50 826,37 €
21	020	2188	17040	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	54 989,22 €
21	020	2188	35009	0020004 - DOMAINE DU PARC AUTO ET MAT - LOGICIELS	32000	32000	0020004	32 557,97 €
21	023	2188	31388	009025 - CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025	643,99 €
21	110	2188	26377	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	46 500,00 €
21	112	2188	15609	00517-DOMAINE DE LA SECURITE	10500	10500	00517	7 068,00 €
21	211	2188	9627	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	80,80 €
21	212	2188	9628	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	1 332,70 €
21	213	2188	9629	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	2 005,44 €
21	251	2188	26437	0013012 - FONCTIONNEMENT NOUVELLE CUISINE CENTRALE	21100	21100	0013012	15 811,00 €
21	314	2188	17759	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47048	47048	00509	71 139,00 €
21	321	2188	32442	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509	3 825,30 €
21	321	2188	35005	00509A - DP - DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509A	1 466,18 €
21	322	2188	28926	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	54000	54000	00509	372 841,38 €
21	322	2188	31387	0017009 - CITADELLE - AQUARIUM	54000	54000	0017009	45 061,42 €
21	411	2188	15889	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	16 547,40 €
21	412	2188	18000	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	11 640,00 €
21	413	2188	16001	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	32 180,30 €
21	422	2188	17618	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	5 816,00 €
21	64	2188	10501	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	92 855,46 €
21	813	2188	17332	0087003-BORNES DE PROPRIETE ET DE NETTOIEMENT	35000	35000	0087003	3 255,90 €
21	824	2188	24820	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	30000	30000	00510	7 370,34 €
21	830	2188	28816	00560-AGENDA 21	10003	10003	00560	3 820,80 €
2188				Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 879 024,97 €				
21				Sous-total du chapitre 21 : 12 015 063,44 €				
Chap	Fcl	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
23	020	2313	26332	007016A - RESTRUCTURATION ATELIER AUTO	33000	33000	007016A	178 772,66 €
23	020	2313	28844	0015001A - NPRU PLANOISE-MAISON DES SERVICES	33000	33000	0015001A	15 836,38 €
23	020	2313	32657	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F	223 471,19 €
23	025	2313	17121	006045-MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	57 355,72 €
23	212	2313	27738	00612B - VAITES - EQUIPEMENT SCOLAIRE	33000	33000	00612B	290 239,99 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
23	213	2313	24948	0012003-RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DURER	33000	33000	0012003	679 235,02 €
23	23	2313	31390	0017010 - CROUS BFC	33000	33000	0017010	10 621,00 €
23	251	2313	35003	0020002-EXTENSION CAPACITE RESTAURATION SCOLAIRE	33000	33000	0020002	216 873,51 €
23	314	2313	27568	0014002 - REFECTION SALLE BATTANT	33000	33000	0014002	10 440,00 €
23	314	2313	32616	0016015 - RODIA-EXTENSION	33000	33000	0016015	14 736,93 €
23	322	2313	17135	004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	11 567,65 €
23	322	2313	35103	0020003 - CITADELLE-PARC ZOOLOGIQUE	54000	54000	0020003	7 067,13 €
23	324	2313	20764	006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	3 317,21 €
23	324	2313	26446	006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB	33000	33000	006044	670,00 €
23	324	2313	32446	0013014A - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION :	33000	33000	0013014A	523 612,45 €
23	324	2313	32448	0018003A - VAUBAN - CITADELLE MAGASIN A Poudre FRONT SAI	33000	33000	0018003A	7 783,98 €
23	324	2313	32449	0018003B - VAUBAN - REMPARTS DES GLACIS	33000	33000	0018003B	16 929,59 €
23	324	2313	32450	0018003C - VAUBAN - RIVE GAUCHE COURTIME SAINT PAUL	33000	33000	0018003C	9 120,95 €
23	324	2313	32647	0018003E - VAUBAN - RIVE GAUCHE - QUAI VAUBAN	33000	33000	0018003E	537 829,50 €
23	324	2313	32648	0018003F - VAUBAN - CITADELLE - DEMI LUNE 81	33000	33000	0018003F	505 033,00 €
23	324	2313	32649	0018003G - VAUBAN - CITADELLE - ESCARPE 80	33000	33000	0018003G	11 772,13 €
23	324	2313	32650	0018003H - VAUBAN - CITADELLE - ESCARPE 88	33000	33000	0018003H	433 117,95 €
23	324	2313	32651	0018003I - VAUBAN - CITADELLE - ESCALIER MUSEE COMTOIS	33000	33000	0018003I	3 313,02 €
23	324	2313	33749	0019011 - EGLISE SAINT PIERRE - RESTAURATION	33000	33000	0019011	123 208,94 €
23	324	2313	33750	0019012 - EGLISE SAINT FRANCOIS XAVIER - RESTAURATION	33000	33000	0019012	179 382,00 €
23	324	2313	35018	0018003J - VAUBAN - CITADELLE - ESCARPEMENT COTE RIVOTT	33000	33000	0018003J	105 857,00 €
23	324	2313	35019	0018003K - VAUBAN - BASTION ARCHEVEQUE	33000	33000	0018003K	204 404,98 €
23	324	2313	35020	0018003L - VAUBAN - TOUR NOTRE DAME	33000	33000	0018003L	1 420,33 €
23	324	2313	35021	0018003M - VAUBAN - CHEMIN COUVERT FRONT BATTANT	33000	33000	0018003M	4 412,72 €
23	324	2313	35022	0018003N - VAUBAN - BASTION BATTANT	33000	33000	0018003N	53 137,48 €
23	413	2313	24949	0012006-RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	33000	33000	0012006	359 886,22 €
23	413	2313	33830	0012006 - RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	30300	30300	0012006	420,00 €
23	414	2313	19266	007713-REFECTION COMPLEXE SPORTIF ROSEMONT	33000	33000	007713	687 105,22 €
23	422	2313	22278	007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	51 340,96 €
23	422	2313	32441	0018002 - POLE DES TILLEULS - BATIMENT SUD	33000	33000	0018002	282 624,36 €
23	422	2313	32524	0018007 - MQ GRETTE-BUTTE - SINISTRE	33000	33000	0018007	43 240,70 €
23	824	2313	20639	006015-PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	11 029,00 €
23	824	2313	20772	008018-RESTAURATION QUAI STRASBOURG	33000	33000	008018	6 880,66 €
23	824	2313	26430	0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	33000	33000	0012005	1 874,85 €
23	824	2313	26439	0095010A - PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA	30300	30300	0095010A	377 484,56 €
23	824	2313	31378	0013015 - SECTEUR SAINT FERJEU / PELOUSE : AMENAGEMENT	33000	33000	0013015	49 771,20 €
23	824	2313	32516	0095010B - PRES DE VAUX-ARCHIVES MUNICIPALES	33000	33000	0095010B	139 845,14 €
23	824	2313	32643	0095010C - AMENAGEMENT SECTEUR DES PRES DE VAUX - RELC	33000	33000	0095010C	679 271,24 €
23	824	2313	34995	00150011 - NPRU PLANOISE - AMENAGEMENTS D'ENSEMBLE	30300	30300	00150011	394 629,71 €
23	824	2313	34996	0019025A-GRETTE-AMENAGEMENTS HORS NPRU	30300	30300	0019025A	30 963,24 €
23	824	2313	35002	0020001-OPAH RU-ACQUISITIONS RESTAURATIONS IMMOBILIERE	10012	10012	0020001	118 000,00 €
23	824	2313	35136	0020011 - PASSERELLE PRES DE VAUX JABISSE	35000	35000	0020011	50 000,00 €
	2313			Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 7 725 007,46 €				
23	824	2315	16875	004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	68 773,80 €
23	824	2315	30277	00612A - VAITES - AMGT - NOUE	30300	30300	00612A	455 692,95 €
23	824	2315	32575	004813A - ACCOMPAGNEMENT URBANISME OLOF PALME	30300	30300	004813A	7 969,26 €
	2315			total de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 532 436,01 €				
23				Sous-total du chapitre 23 : 8 257 443,47 €				

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
27	01	27636	31477	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
		27636		<i>Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €</i>				
27				<i>Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
45811	23	4581	33922	006008 - JARDIN BOTANIQUE	33000	33000	006008	1 226 237,53 €
		4581		<i>Sous-total de la nature 4581 Operation sous mandat : 1 226 237,53 €</i>				
45811				<i>Sous-total du chapitre 45811 : 1 226 237,53 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								23 249 537,18 €

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sons	RECETTE

Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
13	020	1321	32603	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F	70 748,96 €
13	23	1321	32535	0017010 - CROUS BFC	33000	33000	0017010	77 621,44 €
13	322	1321	33950	0017009 - CITADELLE AQUARIUM	54000	54000	0017009	1 000,00 €
		1321	<i>total de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 149 370,40 €</i>					
13	322	1322	25022	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	46 392,00 €
		1322	<i>Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - REGIONS : 46 392,00 €</i>					
13	324	13251	29032	006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB	33000	33000	006044	205 100,00 €
		13251	<i>total de la nature 13251 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - GFP DE RATTACHEMENT : 205 100,00 €</i>					
13	322	1328	27686	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	20 000,00 €
13	422	1328	32631	007038B - POLE DES TILLEULS REHABILITATION	33000	33000	007038B	19 513,54 €
		1328	<i>Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 39 513,54 €</i>					
13	<i>Sous-total du chapitre 13 : 440 375,94 €</i>							
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
27	01	275	35044	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	10042	10042	00510	820,00 €
		275	<i>Sous-total de la nature 275 AUTRES IMMO. FINANCIERES - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES : 820,00 €</i>					
27	01	27636	31478	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
		27636	<i>Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €</i>					
27	<i>Sous-total du chapitre 27 : 150 820,00 €</i>							
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT								591 195,94 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020

Chap.	Fct.	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21		2128	7289	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	50 851,10 €
		2128		<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 50 851,10 €</i>				
21		21318	7290	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	20 062,08 €
		21318		<i>Sous-total de la nature 21318 CONSTRUCTIONS - AUTRES BATIMENTS PUBLICS : 20 062,08 €</i>				
21		2151	7291	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	53 657,85 €
		2151		<i>Sous-total de la nature 2151 RESEAUX DE VOIRIE : 53 657,85 €</i>				
21		2158	7293	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	3 973,64 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 3 973,64 €</i>				
21		2182	14357	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	25 335,48 €
		2182		<i>Sous-total de la nature 2182 IMMOB. CORPO. - MAT. DE TRANSPORT : 25 335,48 €</i>				
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 153 880,15 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								153 880,15 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Chap	Fcl	Nature	n°LC	Libellé	Imputation			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
70		7015	6040	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		101 213,18 €
		7015		<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES :</i>				101 213,18 €
70				<i>Sous-total du chapitre 70 :</i>				101 213,18 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT								101 213,18 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020

Chap.	Fct.	Nature	n° LC	Imputation Libellé	Service			Montant vote
					Gest.	Util.	Opération	
21		2182	4145	00AR509-DOMAINE DE LA CULTURE	42020	42020	00AR509	24 657,05 €
		2182			<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 24 657,05 €</i>			
21					<i>Sous-total du chapitre 21 : 24 657,05 €</i>			
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								24 657,05 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
70		7015	1002	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		210 477,75 €
		7015			Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 210 477,75 €			
70					Sous-total du chapitre 70 : 210 477,75 €			
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT								210 477,75 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
011		6045	3	ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM	30300	30300		34 300,00 €
		6045		<i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM : 34 300,00 €</i>				
011		605	4	ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS.ET TRAVAUX	30300	30300		90 037,54 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 90 037,54 €</i>				
011		608	5	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN	30300	30300		29 584,83 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN : 29 584,83 €</i>				
011				<i>Sous-total du chapitre 011 : 153 922,37 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT								153 922,37 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2021
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 020**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015		1	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		329 960,00 €
		7015				Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 329 960,00 €			
						Sous-total du chapitre 70 : 329 960,00 €			
70						TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT			329 960,00 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	23 249 537,18
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	153 880,15
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	INVESTISSEMENT	24 657,05
	Sous-total INVESTISSEMENT	23 428 074,38
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	153 922,37
	Sous-total FONCTIONNEMENT	153 922,37
	TOTAL GENERAL	23 581 996,75

Besançon, le
Madame la Maire,

12 JAN. 2021

Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

**RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	591 195,94
	Sous-total INVESTISSEMENT	591 195,94
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	101 213,18
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	210 477,75
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	329 960,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	641 650,93
TOTAL GENERAL		1 232 846,87

Besançon, le **12 JAN. 2021**
Madame la Maire,



Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE



Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE